

# Carte Communale de Kempflich



## Rapport de Présentation

Dossier approuvé

Document annexé à la D.C.M. du :

Date de référence : Juillet 2010

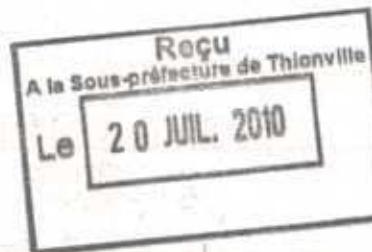
A4 Atelier d'Architecture et d'Urbanisme  
Boîte VIX-CHARPENTIER architecte DPLG  
rue du Chanoine Collin - 57000 Metz  
tél 03 87 76 02 32 - Fax 03 87 74 82 31  
e-mail: [nv@atelier-a4.fr](mailto:nv@atelier-a4.fr)



1

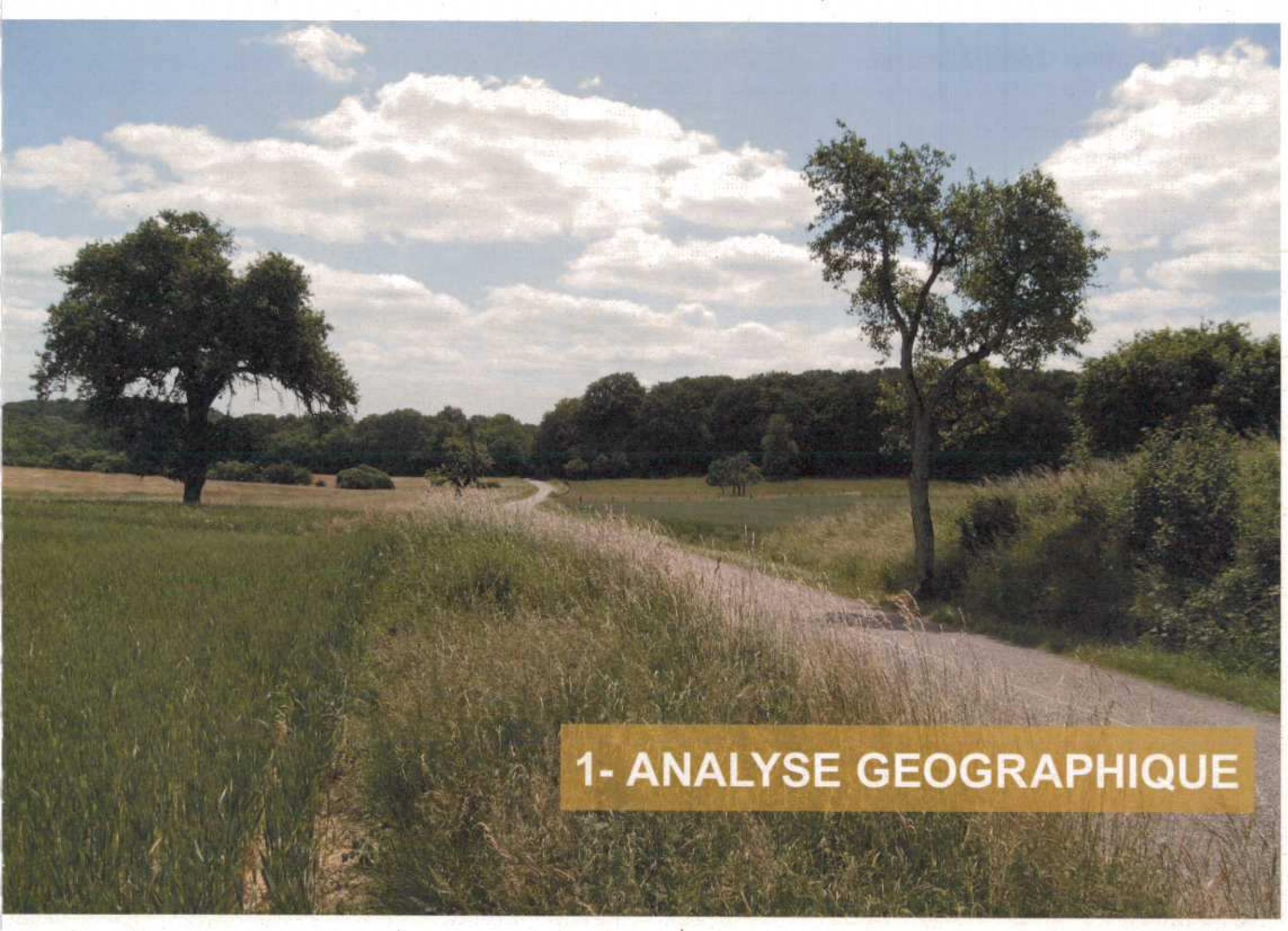


# Table des matières

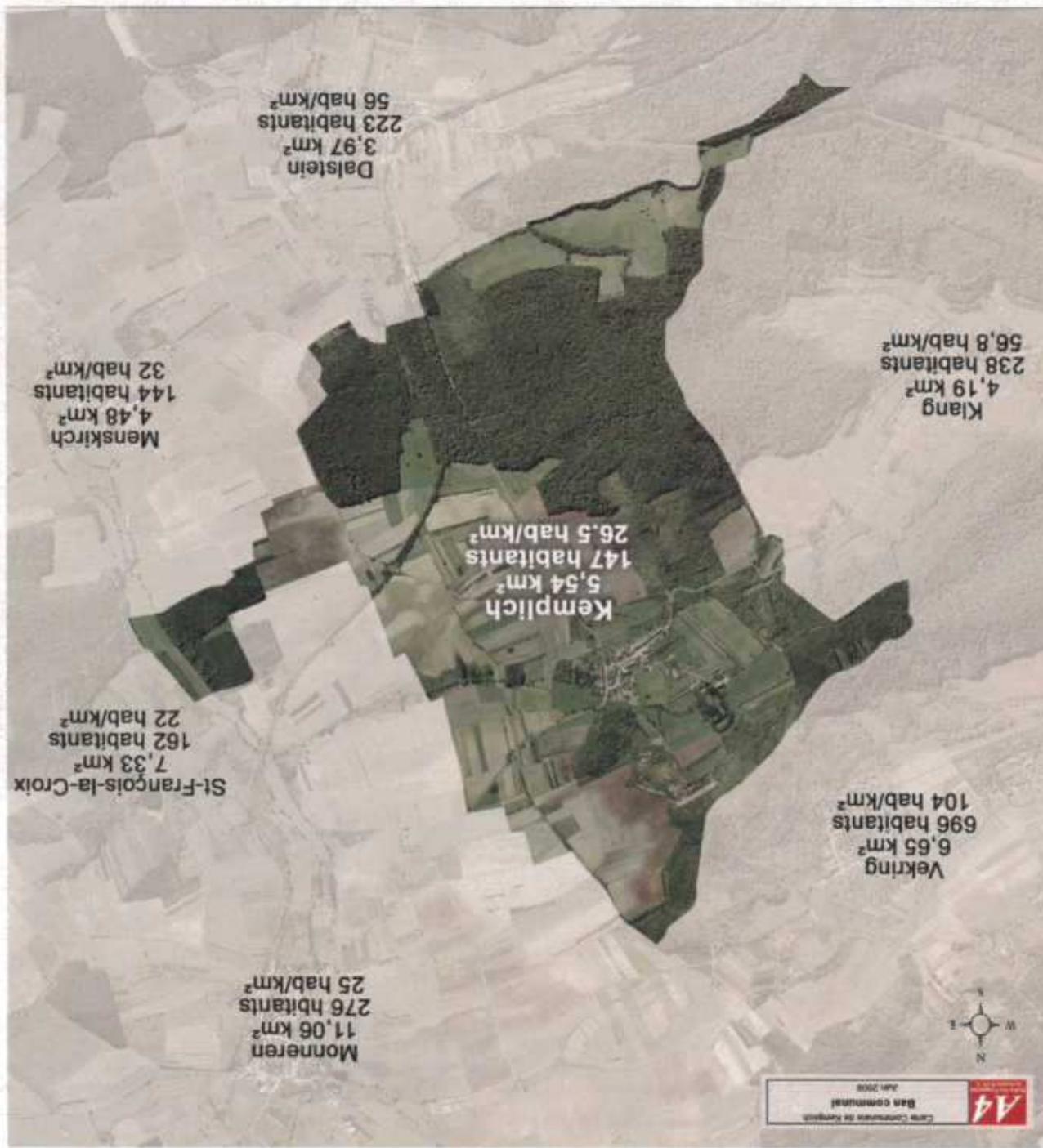


<b>1- ANALYSE GEOGRAPHIQUE</b>	<b>3</b>	<b>2- ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE</b>	<b>17</b>
<b>1-1 Situation Géographique</b>	<b>4</b>	<b>2-1 Analyse démographique</b>	<b>18</b>
1-1-1 Contexte administratif et géographique	4	2-1-1 Evolution de la population	18
1-1-2 Axes de communication et dessertes	5	2-1-2 Répartition par âge de la population	20
1-1-3 Intercommunalité	5	2-1-3 Taille des ménages	21
<b>1-2 Relief et hydrographie</b>	<b>6</b>	<b>2-2 L'Habitat</b>	<b>22</b>
<b>1-3 Géologie</b>	<b>8</b>	2-2-1 Evolution du nombre de logements	22
<b>1-4 Paysage</b>	<b>10</b>	2-2-2 Age du bâti	22
1-4-1 Les massifs boisés	11	2-2-3 Catégories et types de logements	23
1-4-2 Les champs et prairies	11	2-2-4 Répartition des logements selon le statut d'occupation	25
1-4-3 Les plantations qui structurent le paysage	11	<b>2-3 Situation socio-économique</b>	<b>26</b>
<b>1-5 les enjeux paysagers</b>	<b>15</b>	2-3-1 Analyse de la population en âge de travailler	26
		2-3-2 Analyse de la population active occupée	27
		2-3-3 Les activités économiques sur le territoire de Kemplich	29

<b>3- ANALYSE URBAINE</b>	<b>33</b>	<b>4- CONTRAINTES ET SERVITUDES</b>	<b>55</b>	<b>5- LE PROJET D'ÉQUIPEMENTS</b>	<b>55</b>	<b>3-1 Evolution urbaine</b>	<b>35</b>	<b>3-1-1 Premières traces</b>	<b>35</b>	<b>4-1 Contraintes réglementaires</b>	<b>56</b>	<b>5-1-1 Assainissement</b>	<b>62</b>	<b>5-12 XVIII<sup>e</sup>me - XIX<sup>e</sup>me siècle</b>	<b>35</b>	<b>4-2 Loi S.R.U. et notion de développement durable</b>	<b>56</b>	<b>5-1-2 Équipements publics</b>	<b>62</b>	<b>3-1-3 Début XX<sup>e</sup>me siècle</b>	<b>37</b>	<b>4-3 Lois du Grenelle de l'environnement</b>	<b>56</b>	<b>5-2-1 Entrée nord (route de Monnereen)</b>	<b>62</b>	<b>3-1-4 De la fin de la Guerre au début des années 1970</b>	<b>39</b>	<b>4-4 Prescriptions liées à la loi</b>	<b>57</b>	<b>5-2-2 Entrée par la RD118N (route de Dalstein)</b>	<b>62</b>	<b>3-1-5 Des années 1970 aux années 1990</b>	<b>40</b>	<b>4-5 Prescriptions liées à la loi sur l'eau et au S.D.A.G.E.</b>	<b>58</b>	<b>5-2-3 Entrée sud (route de Klang)</b>	<b>62</b>	<b>3-2 Le réseau viaire</b>	<b>42</b>	<b>4-6 Prescriptions liées à la loi sur l'eau et au S.D.A.G.E.</b>	<b>58</b>	<b>5-2-4 Limite sud de la zone urbaine principale</b>	<b>64</b>	<b>3-3 Les entrées de ville</b>	<b>44</b>	<b>4-5-1 Eau</b>	<b>58</b>	<b>5-2-5 Densification autour de la rue de l'Eglise</b>	<b>64</b>	<b>3-4 Espaces publics</b>	<b>46</b>	<b>4-5-2 Assainissement</b>	<b>58</b>	<b>5-4 Supéficie des zones de la carte communale</b>	<b>66</b>	<b>3-5 Ambiances urbaines</b>	<b>48</b>	<b>4-6 Prescriptions relatives aux risques naturels et technologiques</b>	<b>58</b>	<b>5-5 Hypothèse d'aménagement</b>	<b>66</b>	<b>3-6 Patrimoine</b>	<b>51</b>	<b>4-7 Etudes en matière de protection de l'environnement</b>	<b>58</b>	<b>5-6 Densification autour de la rue de l'Eglise</b>	<b>64</b>	<b>3-6-1 le patrimoine rural</b>	<b>52</b>	<b>4-8 Rappels sur la P.V.R. et sur le droit de préemption</b>	<b>59</b>	<b>5-7 Les enjeux urbains</b>	<b>53</b>	<b>4-9 Servitudes d'utilité publique</b>	<b>60</b>
---------------------------	-----------	-------------------------------------	-----------	-----------------------------------	-----------	------------------------------	-----------	-------------------------------	-----------	---------------------------------------	-----------	-----------------------------	-----------	--	-----------	--	-----------	----------------------------------	-----------	--	-----------	--	-----------	---	-----------	--	-----------	---	-----------	---	-----------	--	-----------	--	-----------	--	-----------	-----------------------------	-----------	--	-----------	---	-----------	---------------------------------	-----------	------------------	-----------	---	-----------	----------------------------	-----------	-----------------------------	-----------	--	-----------	-------------------------------	-----------	---	-----------	------------------------------------	-----------	-----------------------	-----------	---	-----------	---	-----------	----------------------------------	-----------	--	-----------	-------------------------------	-----------	--	-----------

The background image shows a rural landscape with a dirt path winding through tall grass and trees under a blue sky with white clouds.

# 1- ANALYSE GEOGRAPHIQUE



## 1-1 Situation Géographique

### 1-1-1 Contexte administratif et géographique

La commune de Kemplich se situe au nord du département de la Moselle. Elle fait partie de l'arrondissement de Thionville-Est et de la communauté de l'Arc Mosellan. Kemplich complète une population de 147 habitants (INSEE 2006) pour une superficie de 554 hectares soit une densité de 26,5 hab/km<sup>2</sup>. Kemplich est localisée à environ 43 km au nord-est de Metz, à 26 km à l'est de Thionville et à 25 km de Boulay-Moselle.

Le bourg est entouré de villages ayant une population entre 144 habitants, comme à Menskirch, et 700 habitants, comme à Vekring. Les communes de Klang, de Dalslein, de St-Frangois-la-Croix et Monneren finissent de bordre le ban communal de Kemplich.

La densité du ban de Kemplich est comparable à celle de ses voisins des bans de St-Frangois-la-Croix et Monneren, mais presque cinq fois moins que la densité de la Communauté de la Croix et Molonneren. Les communes qui ont une densité de 126 habitants/km<sup>2</sup>.

## 1-1-2 Axes de communication et dessertes

On accède à Kemplich par la RD8 depuis l'A 31, en venant de Metz, ou par la RD8 puis la RD918 jusqu'à Kédange-sur-Canner en venant de Thionville.

Kemplich n'est pas desservi par la ligne de chemin de fer Thionville-Bouzonville.

La gare ferroviaire à proximité de Kemplich se situe à Metzervisse et se trouve à 14,20km de Kemplich et à 17 minutes de voiture. La gare ferroviaire avec navettes la plus proche se situe à Kédange-sur-Canner, qui se trouve à 5,50km de Kemplich et à 8 minutes de voiture.



## 1-1-3 Intercommunalité

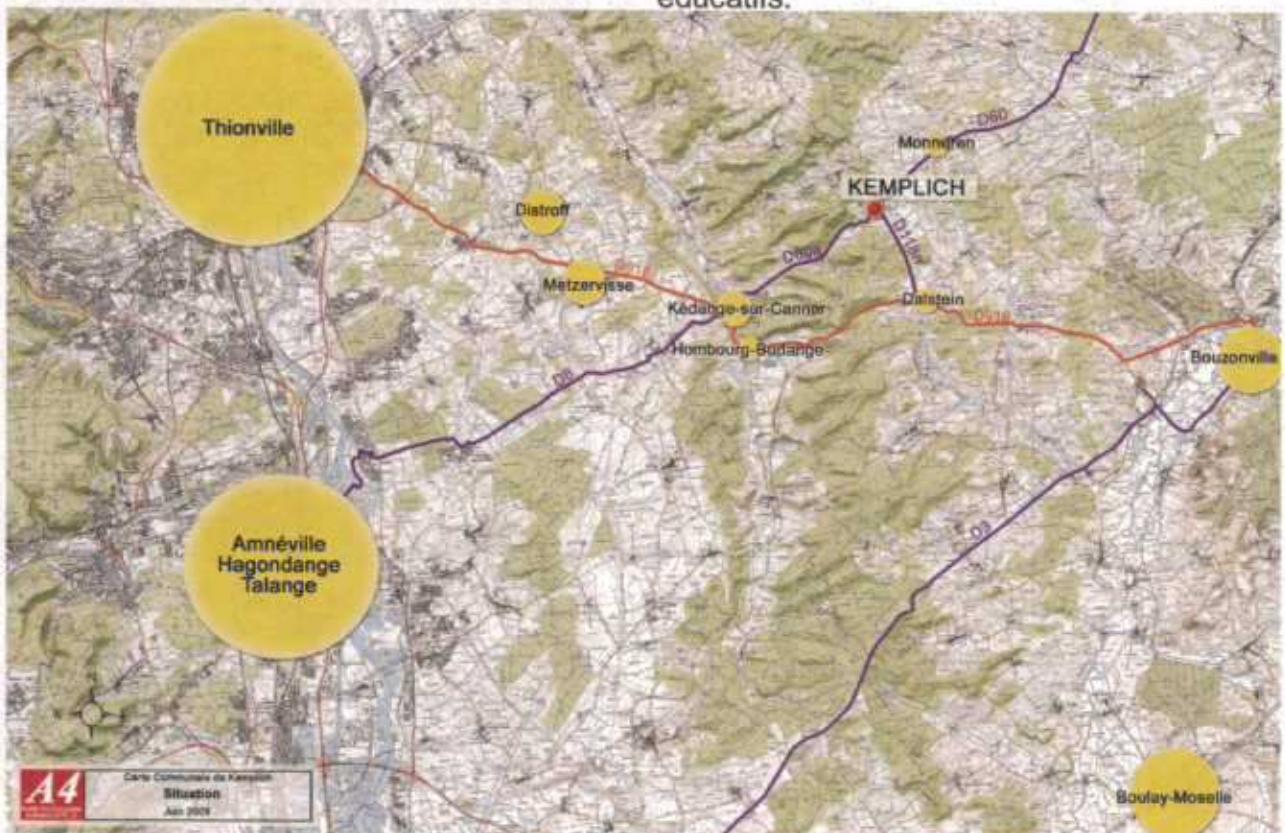
Kemplich fait partie du canton de Metzervisse et de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, qui est une intercommunalité du département de la Moselle. C'est la plus petite commune de l'Arc Mosellan en termes de population.

Cette intercommunalité a été créée en 2003, elle regroupe 26 communes et 30 000 habitants sur 224 km<sup>2</sup>.

La CCAM appuie son développement sur un programme d'actions comportant les compétences obligatoires d'une communauté

de communes, telles que l'aménagement de l'espace, des actions de développement économique orientées vers l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité (localisées à Guénange, Buding, Metzervisse ou Distroff), ainsi que le développement du tourisme prenant en compte la valorisation du patrimoine.

La CCAM a également des compétences optionnelles, telles que la protection et mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie ou encore la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels, sportifs, sociaux ou éducatifs.



## 1-2 Relief et hydrographie

La commune s'est développée sur un relief assez marqué, le village se situe au pied de plusieurs massifs et en bordure est du plateau lorrain.

Le relief du ban comporte un dénivelé de 125 mètres. Le plus haut point est situé à l'ouest de la limite communale, sur le plateau d'Eichen et culmine à 350 mètres. Le point le plus bas se situe à 225 mètres, à la pointe est du ban, à la frontière avec le ban de St-Frangois-la-Croix, au niveau du lit du ruisseau l'Anzeling, un affluent de la Nied.

Vue sur le Kemplicher Berg et l'eglise



Le village est entouré par le Kemplicher Berg, qui suit la limite nord-ouest du ban, par le Mont du Coucou, situé juste au nord du village et par le plateau d'Eichen à l'ouest.

Le Weichenberg, qui atteint 285 mètres d'altitude et le massif du Herrnbusch (sur le Loffelsberg, plus sur le ban de Klang), qui atteint 335 mètres d'altitude se trouvent au sud / sud-ouest du ban. La partie la plus escarpée du Loffelsberg se situe sur le ban de Klang, mais le denivelé sur le ban de Kemplich accuse près de 100 mètres.

Un seul cours d'eau, le ruisseau de Kemplich, passe réellement sur le territoire du ban.

C'est un tout petit affluent sur la rive droite de l'Anzeling, dans la partie amont de son bassin versant. Le ruisseau de Kemplich provient des sources de l'Anzeling, dans la partie amont de son bassin versant.

Vue vers le plateau d'Eichen

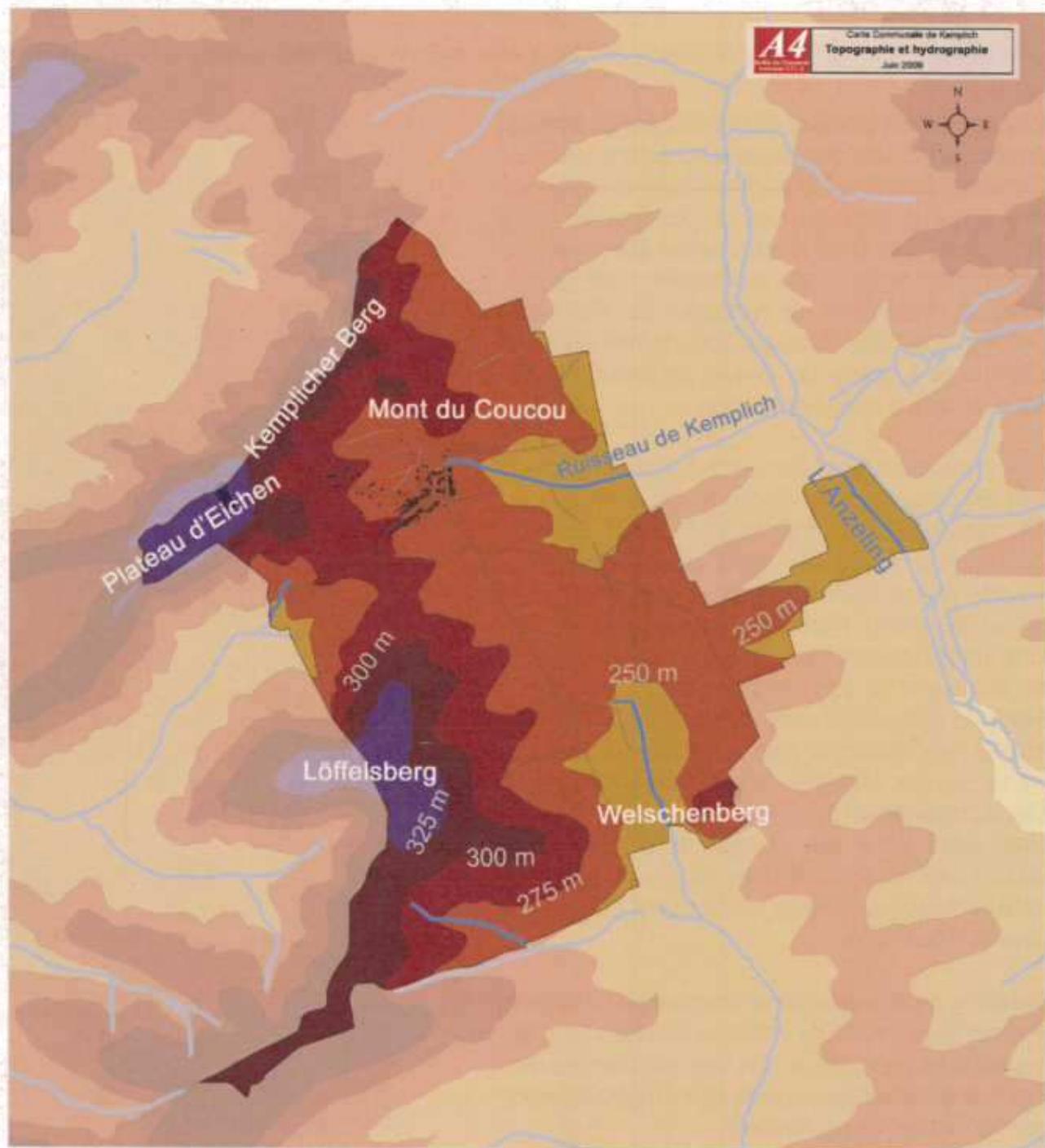


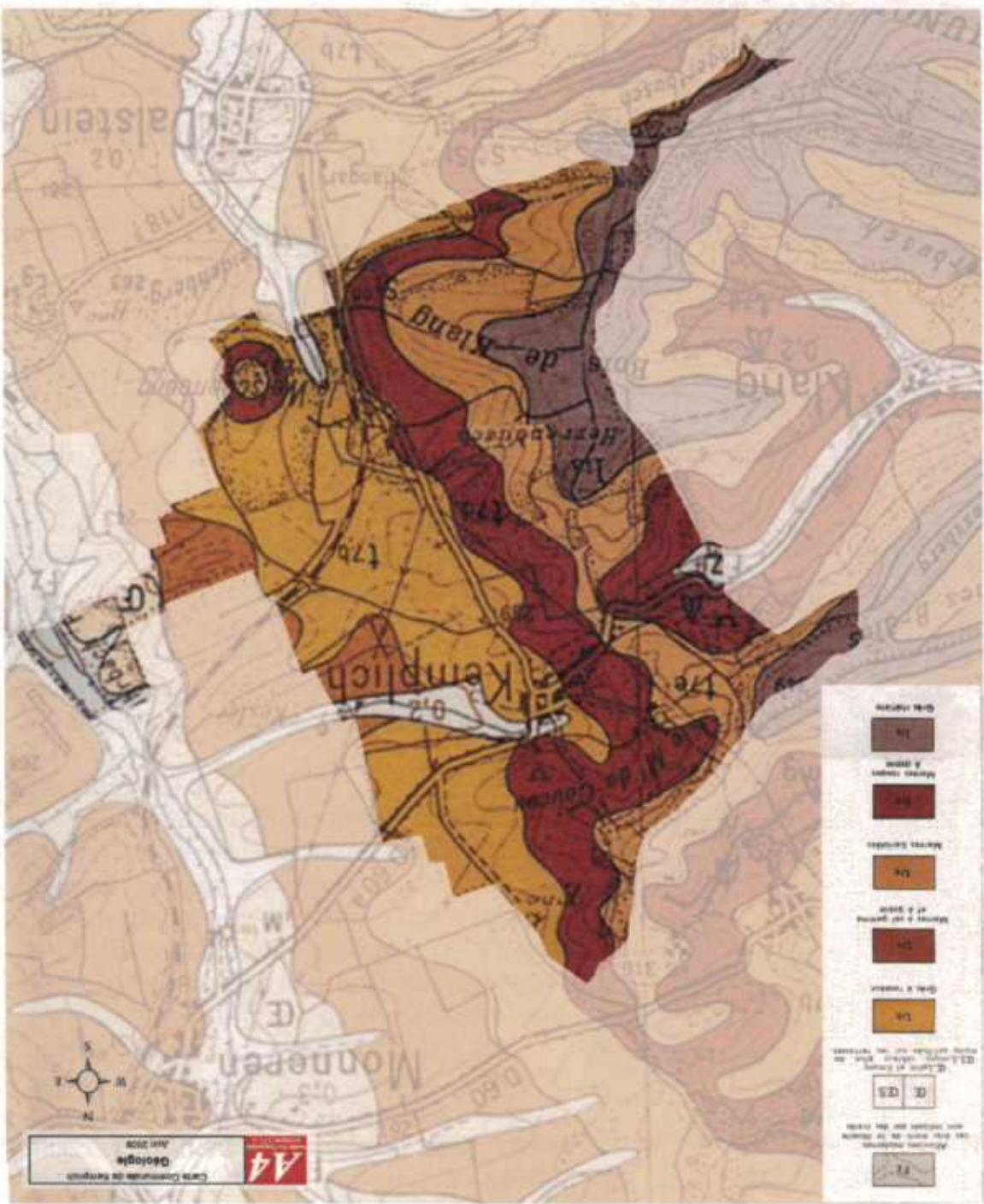
écoulements d'eau des hauteurs du village, ensuite traverse la commune sous forme de fossé, puis, après un passage sous la RD60A, se jette dans le ruisseau l'*Anzeling*. Il coule sur une distance de 1,5 km.

La qualité de ce cours d'eau est mauvaise puisque présentant une pollution excessive en période sèche (pas de station d'épuration pour l'instant) et de qualité passable en période humide. L'*Anzeling*, quant à lui, est de bonne qualité au niveau de Kemplich en période sèche et de qualité passable en période humide.

Depuis le versant sud du plateau d'Eichen, deux ruisseaux, en limite de ban, forment le *Strumbach* qui se jette dans la *Canner* après avoir traversé Klang.

Un autre cours d'eau partant du sud du ban formera le *ruisseau de Dalstein* en aval.





Une zone, traversant en bande le ban du nord au sud est composée de marmre rouge et de gypse. On trouve 10 à 25 mètres de marmes rouges, violettes ou vertes avec des lentilles de gypse ou des bancs d'anhydrite. Leur exploitation est pratiquée entre Kemplich et Koenigsmacker. Une ancienne carrière de gypse et d'anhydrite se trouve sur le ban de Kemplich, au nord du Mont du Goucou et offre la coupe des Marmes irisées supérieures la plus complète du nord-est de la France. D'autres carrières exploitent la pierre, le sable ou le platre.

Une autre zone est constituée de la même manière que l'autre mais sur les massifs entre le plateau d'Eichenthal et le Loffelsberg, dans la partie ouest du ban, au lieu-dit Stackstros.

Parallèle à cette couche se trouve une bande de Keuper supérieur. Elle est constituée de marmes vertes et lie de vin avec des bancs dolomiques. Les marques bariolées à tons pâles séchelonnent sur 38 mètres de profondeur.

La zone la plus étendue de la carte, située dans la partie est du ban, correspond au grès à roseeaux composé de grès et de pétilles grisées compactant des schistes noirs sur une profondeur de 10 à 15 mètres. Les grès disparaissent par endroits, notamment au nord de la Moselle. Ces grès à roseeaux sillonnent le ruisseau de Kemplich qui traverse le même que les marais à sel de gemme et à gypse du Keuper inférieur jusqu'à sa confluence avec l'Anzeling.

1-3 Geologie

Les marnes irisées du Keuper s'étalent largement entre Monneren, la vallée de la Canner et la Moselle. Les grès rhétiens et les calcaires à gryphées dominent ce paysage et forment la côte infraliasique.

Ces grès rhétiens sont constitués sur 30 à 40 mètres d'argiles schisteuses noires, de galets de conglomérats, de sables et de grès micacés. On en trouve à la pointe ouest et ils forment le Löffelsberg (bois de Klang).

Des lehms et limons se situent à la pointe est du ban, à proximité du lit de l'Anzeling. Ils constituent la couverture des argiles du Keuper.

Ce sont essentiellement des produits de l'altération du soubassement, mais la proportion des éléments éoliens est importante, notamment dans les vallées. Leur prédominance sur les flancs est et nord-est des vallées explique la dissymétrie des versants. L'Anzeling draine des terrains marneux du Keuper inférieur qui peuvent atteindre 60 à 70 mètres d'épaisseur.

Enfin, on trouve des alluvions actuelles au niveau des lits des cours d'eau. La composition des alluvions varie rapidement en fonction de la nature des terrains traversés par les cours d'eau.



Ancienne carrière de gypse et d'anhydrite de Kemplich

## 1-4 Paysage



La notion de paysage remonte au XVI<sup>e</sup> siècle en Europe. A cette époque, on dessine les premiers jardins réguliers, ordonnés, géométriques afin de démontrer que l'on peut marier la nature. Le paysage renvoie donc à un espace travaille qui dépend pour beaucoup des différentes interventions des habitants du lieu. Il est presque par l'agriculteur qui va choisir et planter ses cultures, le géomètre qui va tracer une route, ou encore la communauté qui choisira d'ériger un clocher, une maison ou des remparts.

Le paysage est en relation directe avec le système économique et politique en place et donc avec l'activité humaine. Depuis les années 1960, on ressent les transformations du monde agricole qui se sont amorcées durant les années 1930 avec la mécanisation, les remembrements et la lente disparition des petites exploitations. De plus les différentes études montrent que l'espace boisé n'a jamais été aussi important depuis les grandes déforestations et défichements des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Kemplich est un village qui entretient un rapport harmonieux au paysage tant du point de vue du relief que du végétal.



Vue sur l'église de Kemplich et le Kemplicher Berg ou de bœuf prédominent. On utilise aujourd'hui moins de terre pour produire beaucoup plus; sur le territoire de Kemplich, ce sont les cultures de maïs, de colza changements majeurs. A ce titre, il est en première ligne pour subir les importants défrichements des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Kemplich est un village qui entretient un rapport harmonieux au paysage tant du point de vue du relief que du végétal. De plus les différents études montrent que l'espace boisé n'a jamais été aussi important depuis les grandes déforestations et défichements des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle.

De plus les différents études montrent que l'espace boisé n'a jamais été aussi important depuis les grandes déforestations et défichements des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle.

Face à l'espace naturel on observe également la dilatation des zones urbaines, notamment une dilatation la fin de la seconde guerre mondiale avec le développement du pavillonnaire.

Depuis les années 1960, on ressent les transformations du monde agricole qui se sont amorcées durant les années 1930 avec la mécanisation, les remembrements et la lente disparition des petites exploitations.

De plus les différents études montrent que l'espace boisé n'a jamais été aussi important depuis les grandes déforestations et défichements des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle.

On utilise aujourd'hui moins de terre pour produire beaucoup plus; sur le territoire de Kemplich, ce sont les cultures de maïs, de colza changements majeurs. A ce titre, il est en première ligne pour subir les importants défrichements des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle.

On utilise aujourd'hui moins de terre pour produire beaucoup plus; sur le territoire de Kemplich, ce sont les cultures de maïs, de colza changements majeurs. A ce titre, il est en première ligne pour subir les importants défrichements des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle.

### 1-4-1 Les massifs boisés

Ils sont très présents sur le territoire du ban communal, on les perçoit depuis le cœur du village en fond de perspective. Ils structurent également le paysage dès que l'on s'éloigne du centre.

Les massifs boisés sont au nombre de quatre :

- le plus étendu est le Bois de Klang, situé sur le *Löffelsberg*, qui occupe la partie sud du ban. Sur le coteau est, se trouve le lieu-dit Herrenbusch, dont le suffixe « -busch » fait référence aux bosquets et aux buissons. Le massif est séparé du Welschenberg par un cours d'eau temporaire qui rejoint le ruisseau de *Dalstein*.
- Le *Welschenberg* marque la limite sud-est du ban. Il s'étend sur le territoire par le Moorbusch, au suffixe connu.

- Le plateau de *Eichen* et le *Kemplicher Berg* sont des massifs boisés qui encadrent le village. Le *Kemplicher Berg* devient le *Todtenberg* vers le nord du ban. Si le sommet se trouve sur le ban de *Veckring*, le coteau est est sur le ban de *Kemplich*.

- Le *Mont du Coucou* forme le troisième massif boisé encadrant *Kemplich*, ici au nord-est du village. S'il est peu étendu, il est assez escarpé et marque le paysage depuis le bourg.

Les massifs forestiers et bosquets du bassin versant de l'*Anzeling* sont constitués de feuillus tels que le hêtre, le noisetier, le charme, ...

### 1-4-2 Les champs et prairies

Les cultures occupent les pentes douces des coteaux, principalement dans la partie est du ban. Elles sont peu différenciées et présentent un aspect plutôt uniforme. Des prairies naturelles se développent sur les coteaux situés à l'ouest du village. Des prairies humides sont localisées aux abords du cours d'eau à l'est de *Kemplich*. Ces endroits sont propices à l'apparition de friches humides favorables à la faune.



Vue sur le *Kemplicher Berg* depuis l'église

### 1-4-3 Les plantations qui structurent le paysage

En dehors des plantations des vergers qui sont généralement structurés et ordonnés il existe d'autres types de plantations qui organisent le paysage et sont les maillons d'un écosystème vivant en symbiose avec les activités agricoles.

Le paysage agricole ouvert, qui aurait pu être monotone, est rythmé par les entités végétales.

#### La ripisylve

Elle représente l'ensemble de la végétation présente sur les rives des cours d'eau.



Vue sur les champs et l'église



Paysage de Kemplich vers la rue de l'Eglise



Elle comprend plusieurs étagements et dispersions, que les politiques vont tenté d'inciter à des agricultures à replanter. Dans nos régions, elles sont souvent constituées par de petits arbustes pouvant atteindre tout de même 5 m de haut (mûrier, sorbier, noisetier, noir), des arbres au bois tendre (saule blanc, mélèze, ...), des arbustes (jeune saule et saule blanc, menthe, ...). Dans nos régions (carex, orties, faux roseaux, herbacées), les arbustes (jeune saule et saule blanc, aubépine, prunellier, ...) peuvent varier de taille suivant leurs fonctions.

- Les racines des arbres fixent marquent les limites des parcelles agricoles, en renforçant les dessins et structures le paysage. Elles sont regroupées la plupart du temps et créant une bande de terre non labourée. Elles sont un atout important à préserver.

- Elle relève également le cours d'eau en crues, réduit son importance par un phénomène d'éponge et réalimente le cours d'eau en stockage de l'eau dans les nappes souterraines cours d'eau). Elle améliore donc l'infiltration et le déversement des eaux creant des cultures propices aux salmonides comme les truites.

- L'ombrage réduit le réchauffement et de l'humus, un engrangé naturel et lutte contre l'érosion des sols. En France, le taux de matière organique du sol est passé en moyenne de 4 à 2 % en 20 ans. Face à cette perte de fertilité des sols, les agriculteurs utilisent les engrangés des sols, les engrangés sans enrichir le sol, ce qui oblige à reintroductio

la réintroductio

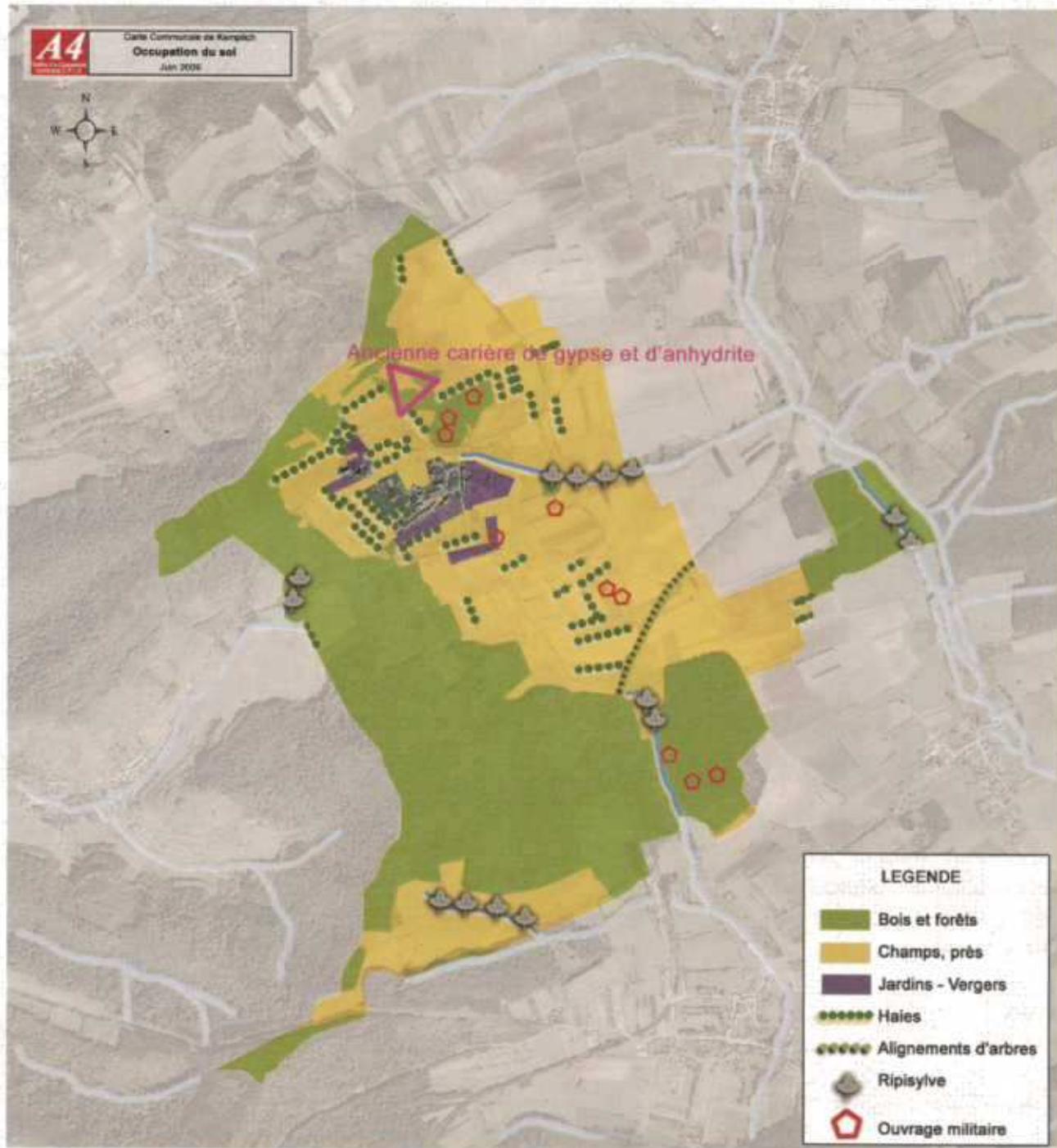
**Les haies et bosquets**

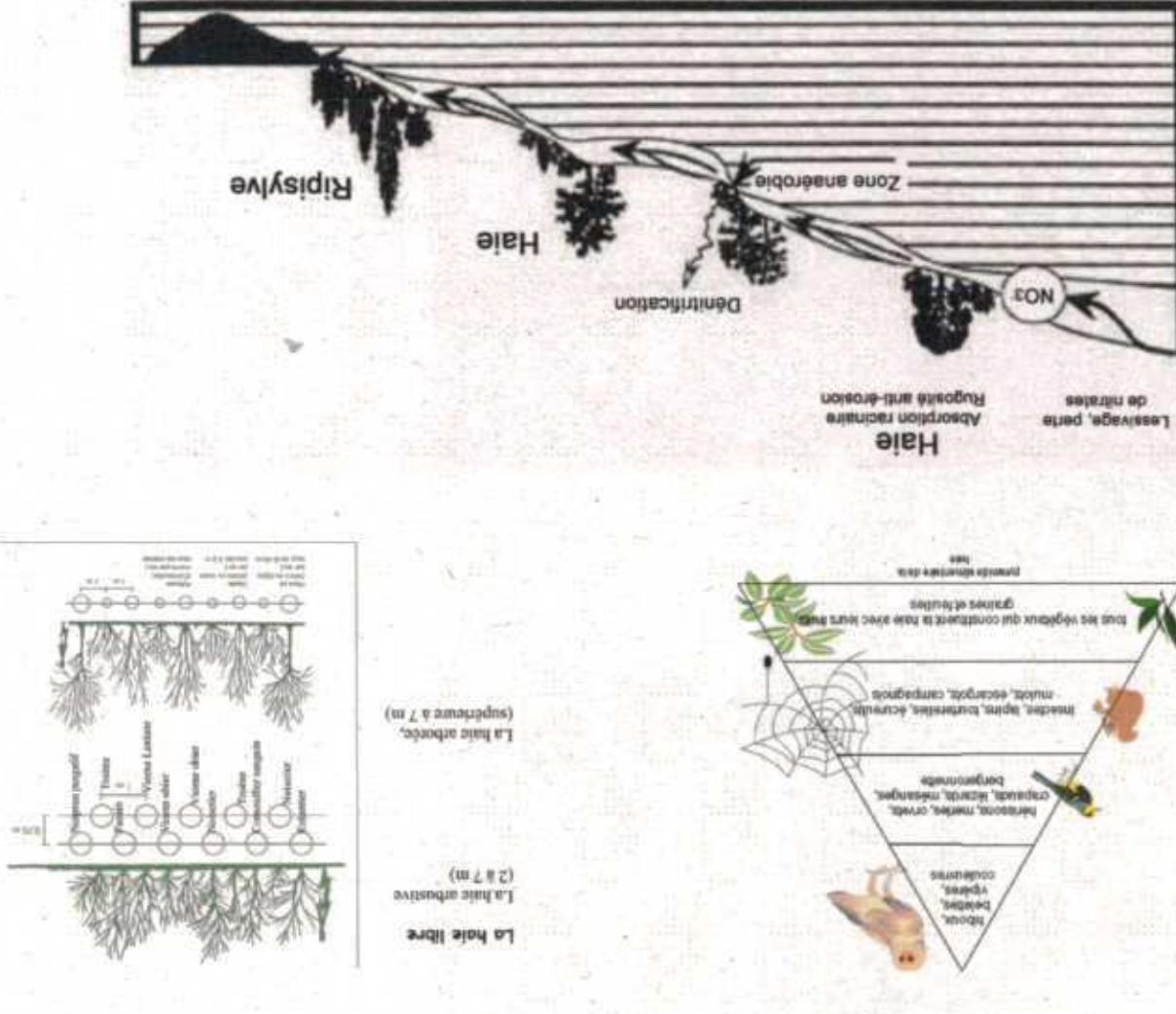
Ils sont une création de l'homme afin de séparer deux espaces. Les années 1960 ont vu l'implantation d'hydrocarbure, et que le marché du pétrole est voulé à disparaître à moyen terme, utilises dans l'agriculture sont des produits de la petrochimie issus de la transformation et la petrochimie issue des pesticides et engrangés végétaux. Elle abrite une grande biodiversité.

1980, face aux problèmes engendrés par leur au niveau mondial et c'est à partir des années 1980 que le système productif est devenu obsolète.

- Un brise-vent idéal. Un mur ne protège le sol du vent que sur 2 fois sa hauteur. En

Allignements d'arbres et massifs boisés





revanche une haie protège le sol sur 10 à 20 a longtemps accompagné l'aménagement. Mais depuis quelques années les règles sont restées mais la plupart de ces plantations routières les font disparaître.

Napoléon III. C'est sous le Second Empire, notation de structures paysagères pour permettre la régulation des eaux pluviales. Grâce à ses racines, la haie facilite l'infiltration des eaux dans la nappe phréatique, le drainage et limite donc considérablement l'érosion des sols.

- Elle forme un corridor biologique et abrite une importante biodiversité dont de nombreux insectivores (crapaud, lézard, mère, coccinelle et mésange, ...).

**Les vergers**

Ils sont la transition entre l'urban et le rural. Le village, dans sa partie sud notamment, comporte de beaux vergers et jardins, cultivant la mirabelle, la quetsche et les vignes pour produire de l'eau de vie. Un alambic communal et sa distillerie rassemblent même des habitants du village en association.

**Les alignements d'arbres**

Ils sont un véritable écran entre les infrastructures de jardins, faisant transition avec les cultures se trouvant pas sur les cotées, mais en limite il a un fort impact paysager, même si l'impact passe accroches.

Les alignements sont un bien patrimonial qui rouillera, l'urbanisme et le paysage. Les îles sont un véritable écran entre les infrastructures de jardins, faisant transition avec les cultures se trouvant pas sur les cotées, mais en limite il a un fort impact paysager, même si l'impact passe accroches.

Il est intéressant de constater que les vergers, si l'île sont proches des habitations, n'y sont pour l'île que dans la partie sud notamment, dans la partie nord, la végétation est très dense mais il existe des îles qui conservent leur caractère ouverte. Un alambic communal produit de l'eau de vie. La quetsche et les vignes pour produire de l'eau de vie. Un alambic communal et sa distillerie rassemblent même des habitants du village en association.

**Le village**

Ils sont proches des habitations, n'y sont pour l'île que dans la partie sud notamment, dans la partie nord, la végétation est très dense mais il existe des îles qui conservent leur caractère ouverte. Un alambic communal produit de l'eau de vie. La quetsche et les vignes pour produire de l'eau de vie. Un alambic communal et sa distillerie rassemblent même des habitants du village en association.

**Les alignements d'arbres**

Ils sont un véritable écran entre les infrastructures de jardins, faisant transition avec les cultures se trouvant pas sur les cotées, mais en limite il a un fort impact paysager, même si l'impact passe accroches.

**Les alignements d'arbres**

Ils sont un véritable écran entre les infrastructures de jardins, faisant transition avec les cultures se trouvant pas sur les cotées, mais en limite il a un fort impact paysager, même si l'impact passe accroches.

## 1-5 les enjeux paysagers

De cette première analyse, découlent les **ENJEUX PAYSAGERS** suivants :

- Maintenir l'intégrité des massifs boisés sur les reliefs.
  - Protéger et mettre en valeur la végétation ripicole, qui est un élément important dans le traitement naturel de l'eau.
  - Assurer le maintien et la confortation des haies et des alignements d'arbres non seulement comme éléments structurants du paysage mais aussi pour leurs fonctions d'écotone (zone formant lisière entre deux milieux naturels), leurs écosystèmes et leurs fonctions hydrographiques.
  - Protéger les plus beaux vergers de l'urbanisation.
- 
- Maintien de la diversité agricole et biologique du paysage en préservant de l'urbanisation les entités remarquables



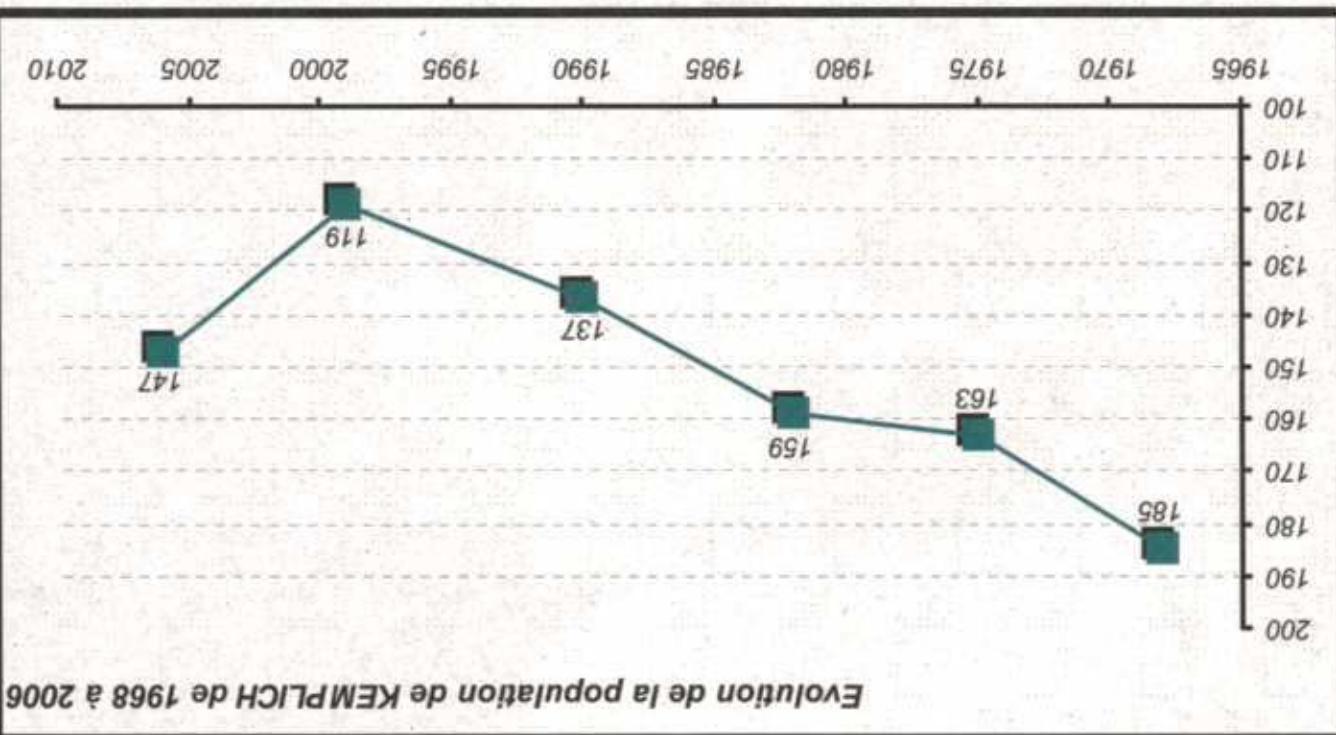


## 2- ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

Kemplich appartient à la Commune de Communes de l'Arc Mosellan qui affiche une très forte dynamique démographique du fait d'une position géographique privilégiée par rapport au territoire.

### 1999 et 2006

Evolution de la population sur le territoire intercommunal entre les recensements de 1999 et 2006



## 2-1 Analyse démographique

### 2-1-1 Evolution de la population

Commune à caractère rural, Kemplich verrait sa population diminuer entre 1968 et 1999, passant de 185 habitants en 1968 à 119 en 1999 soit une chute de l'ordre de 35%. Sa situation géographique, à l'écart des grandes agglomérations et des axes routiers majeurs, ne lui permet pas de prendre à une croissance de sa population.

Evolution de la population de Kemplich de 1968 à 2006

Evolution de la population de Kemplich de 1999 et 2006

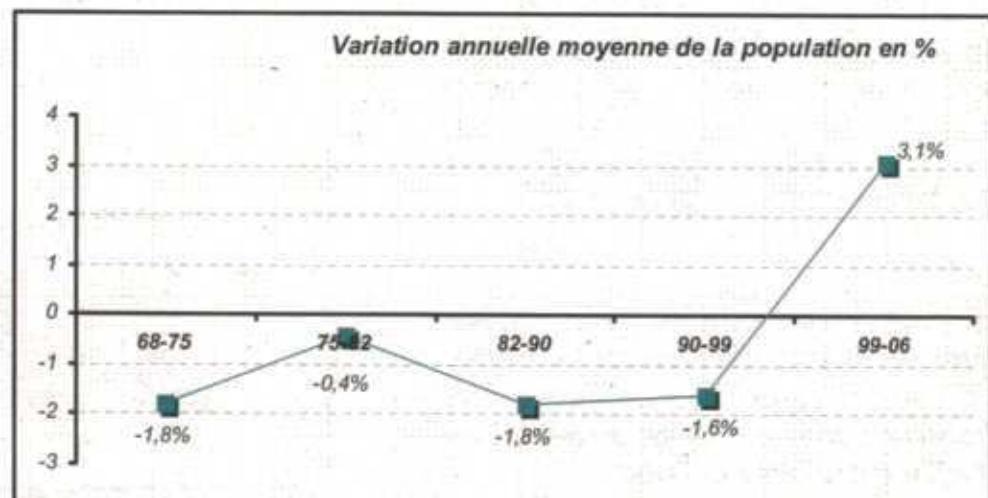
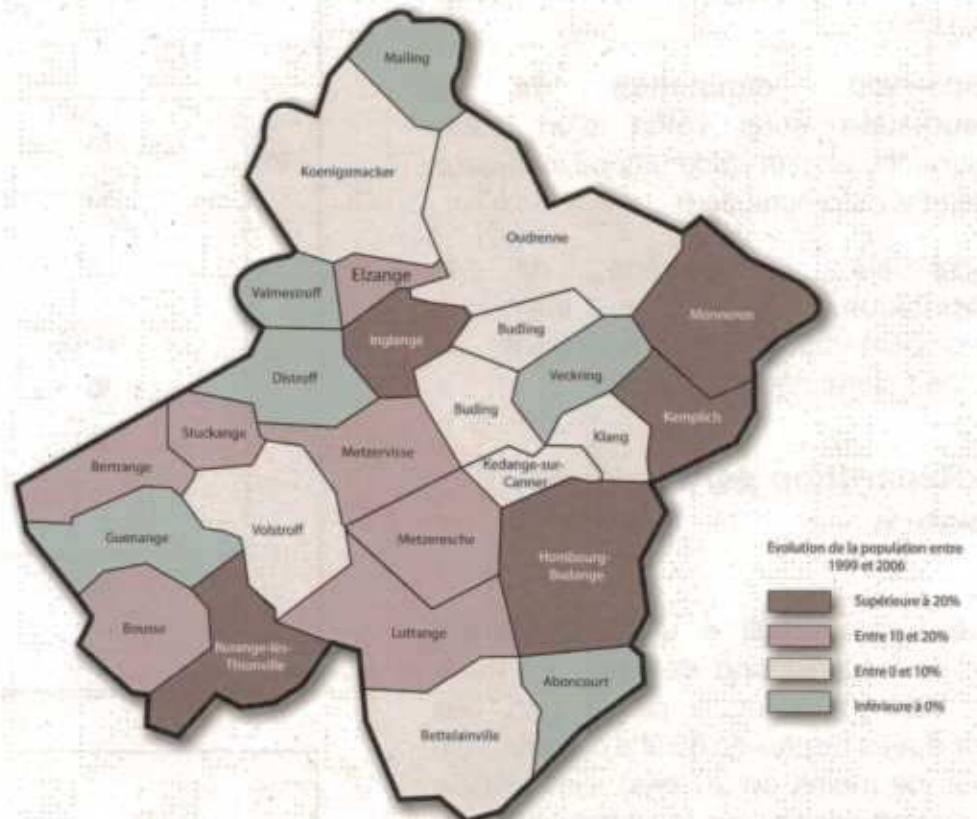
*rapport à l'agglomération de Thionville et au marché de l'emploi du Luxembourg. Entre 1999 et 2006, le territoire intercommunal accueillera 2 067 résidents supplémentaires passant de 27 998 habitants en 1999 à 30 065 en 2006 soit une **croissance de 7,4%**.*

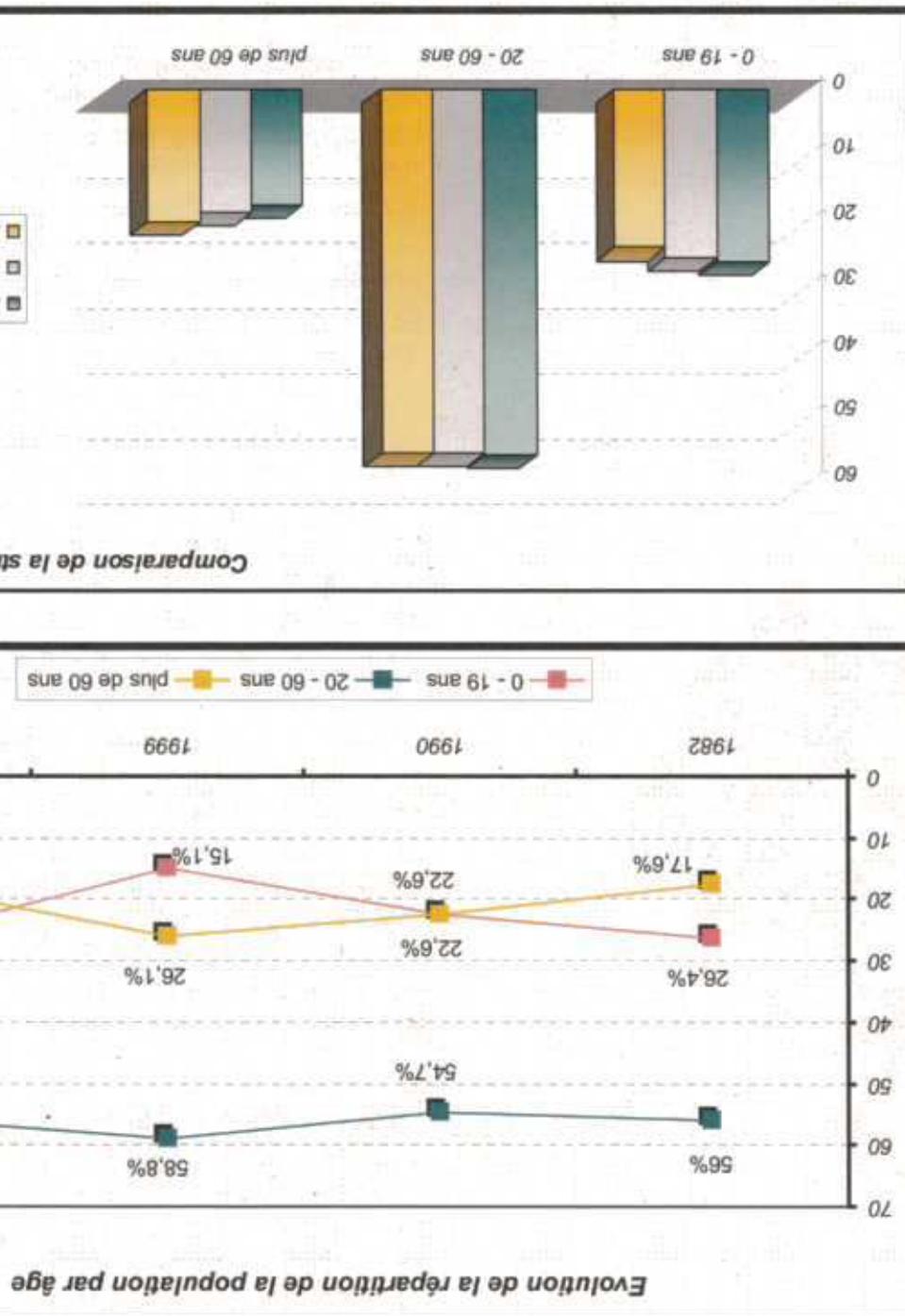
Ce constat induit une forte pression foncière sur le territoire intercommunal. La demande en logements et terrains est importante, entraînant une hausse du prix du foncier. Pour autant, cette pression foncière n'est pas encore palpable sur la commune de Kempflich, située relativement à l'écart des axes routiers structurants et de l'agglomération de Thionville.

=> *La commune s'inscrit dans un territoire intercommunal dynamique grâce à sa proximité avec l'agglomération de Thionville et le Luxembourg*

### Etude des variations de population

L'évolution démographique dépend de deux variables : le solde naturel et le solde migratoire. Tous deux connaissent d'importantes fluctuations sur le territoire de Kempflich. C'est le solde migratoire qui tient le rôle principal dans l'analyse démographique, il varie en fonction principalement de l'activité économique et des constructions nouvelles, et témoigne de l'attractivité du territoire.





L'évolution de la population a connu deux grandes phases :  
 - 1968-1999 : diminution de la population sous l'effet d'un solde migratoire et d'un solde naturel tous deux négatifs ou proche de 0.  
 - 1999-2006 : croissance de la population, le solde migratoire largement bénéficiaire compense un solde naturel négatif.  
**2-1-2 Répartition par âge de la population**  
 Alors que l'on assistait à un vieillissement prononcé de la population de Kemplich entre 1982 et 1999 (croissance de la part des jeunes de moins de 20 ans augmente de 15,1% en 1999 à 26,5% en 2006, alors que la part des personnes âgées de plus de 60 ans diminue (-8,4 points entre 1999 et 2006). La part des jeunes de moins de 20 ans passe toutefois de 26,5% en 1999 à 26,1% en 2006, alors que la part des personnes âgées de plus de 60 ans diminue (-8,4 points entre 1999 et 2006).  
 => Les nouveaux arrivants sur la commune sont majoritairement de jeunes couples avec un ou plusieurs enfants ce qui permet à Kemplich d'afficher un rajeunissement de sa population entre 1999 et 2006.

**La population de Kemplich est sensiblement plus jeune qu'au niveau du canton de Metzervisse et du département de la Moselle** comme l'indique le graphique ci-avant. En effet, la part des 0-19 ans est plus conséquente sur le territoire communal et inversement, les personnes âgées de plus de 60 ans sont moins nombreuses à Kemplich que sur le canton et le département.

### 2-1-3 Taille des ménages

#### Evolution de la taille des ménages

Kemplich affiche une importante diminution de la taille moyenne des ménages entre 1968 et 1999 qui passe de 4,4 en 1968 à 2,4 en 1999 soit une perte de 2 personnes par foyer (phénomène qui explique également la perte de population entre ces deux recensements).

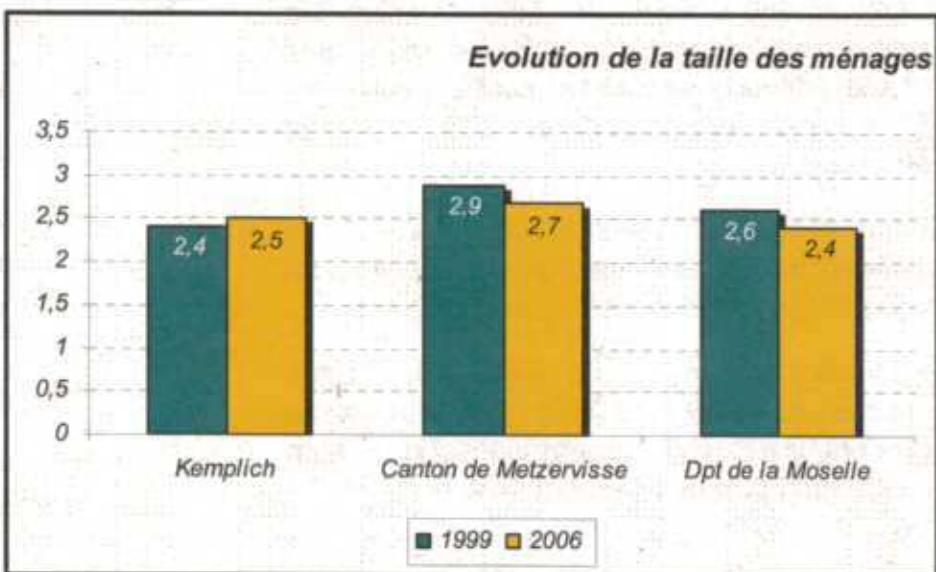
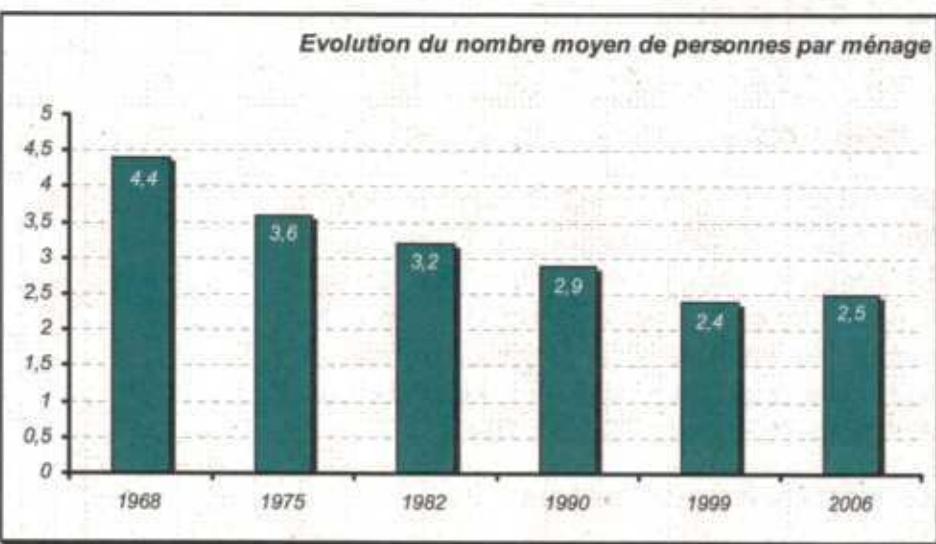
Le phénomène de diminution de la taille des ménages est lié à la combinaison de plusieurs facteurs :

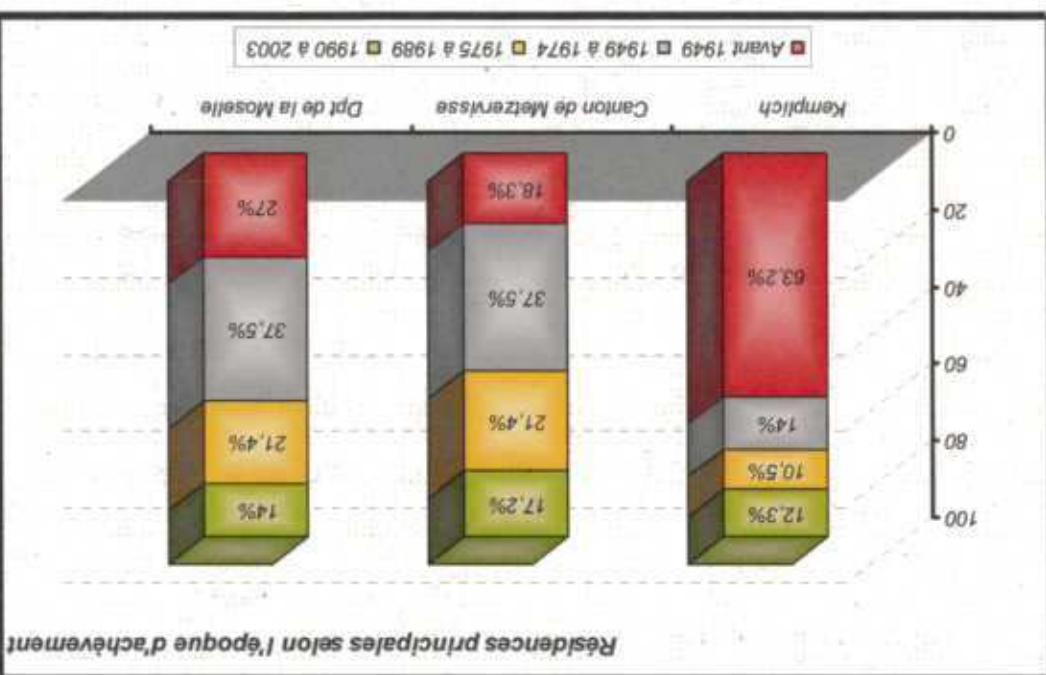
- vieillissement de la population
- croissance des familles monoparentales
- phénomène de décohabitation
- baisse de la natalité.

On soulignera toutefois que l'arrivée de jeunes ménages depuis 1999 a permis de faire augmenter sensiblement le nombre moyen de personnes par résidences entre 1999 et 2006.

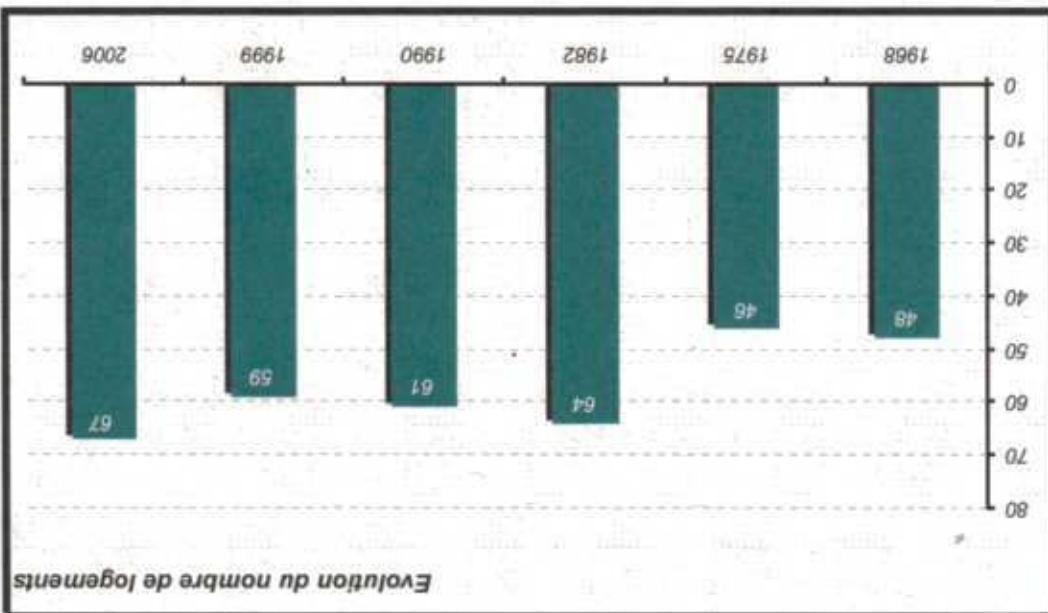
Elle atteint 2,5, en 2006, cette moyenne se rapproche de celle du département de la Moselle (2,4) et elle est inférieure à celle du canton (2,7).

**=> La diminution de la taille moyenne des ménages induit un besoin croissant en nombre de logements.**





La répartition des logements selon l'époque d'achèvement d'ancien très important, 63,2% des logements ont été édifiés avant 1949 (contre seulement 18,3% pour le canton et 27% pour le département). Kemplich ne s'est que très peu étendu par la suite et principalement par des constructions au coup par coup le long des voies existantes. Qui atteignent respectivement 14% et 17,2%. Kemplich a connu une construction importante entre 1999 et 2003. Ce pourcentage 12,3% des logements de Kemplich ont été construits entre 1999 et 2003. Ce pourcentage est inférieur à ceux du département du canton qui atteignent respectivement 14% et 17,2%.



Les périodes marquantes sont : entre 1975 et 1982 et 1999. Sur Kemplich ce dernier est très peu soutenu et explique en partie la forte dépopulation entre 1968 et 1999. Le nombre de logements a même tendance à diminuer entre 1968 et 1975 et entre 1982 et 1999. Entre 1999 et 2006 : + 8 logements. entre 1975 et 1982 : + 18 logements. entre 1999 et 2006 : + 8 logements

## 2-2 L'Habitat

### 2-2-1 Evolution du nombre de logements

### 2-2-2 Age du bâti

## 2-2-3 Catégories et types de logements

### Catégories

Le pourcentage de logements inoccupés sur le village de Kemplich est relativement important mais il a tendance à se réduire entre 1999 et 2006 passant de 13,6% à 7,5% soit 5 logements.

L'importance de la part du parc vacant s'explique par l'étendue du noyau villageois qui recèle des logements délabrés voir insalubres.

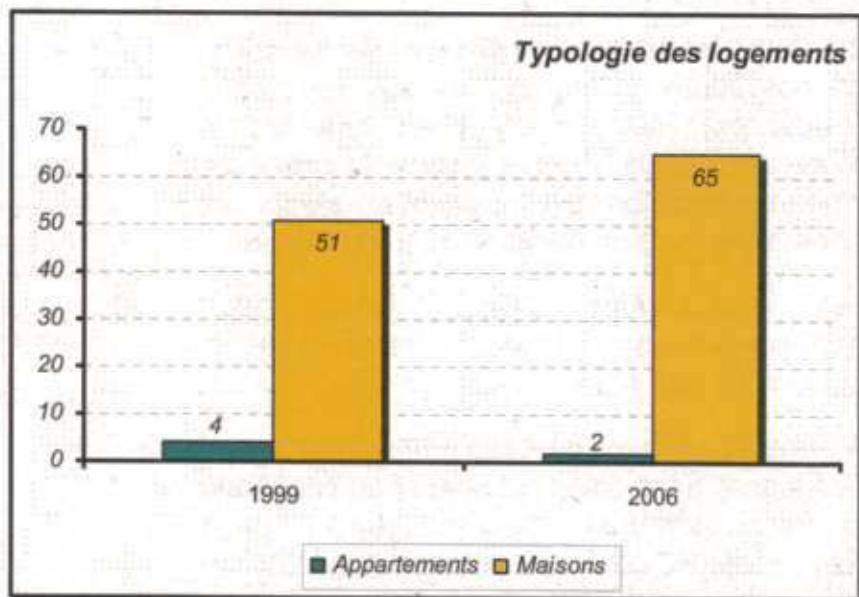
En 2006, ce pourcentage demeure supérieur à ceux observés sur le canton (4%) et se rapproche de celui du département (6,1%).

Le taux de résidences secondaires ou occasionnelles n'est pas anodin sur le territoire communal (4,5% soit 3 résidences).

### Typologie

Le parc de logements se compose principalement de maisons (65 maisons contre 2 appartements en 2006).

	Kemplich		Canton de Metzervisse		Département de la Moselle	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006
Résidences principales (%)	83,1%	88%	96,2%	95,4%	92,4%	92%
Résidences secondaires (%)	3,4%	4,5%	1,1%	0,6%	2,3%	1,9%
Logements vacants (%)	13,6%	7,5%	2,8%	4%	5,4%	6,1%



niveau départemental).

A noter également que seulement 62,7% des résidences principales possèdent un chauffage central ou individuel « tout électrique » en 2006 contre 89,3% au niveau cantonal et 93% au niveau départemental.

Les constructions datant d'avant 1949 représentent en effet 63,2% des résidences principales soit 34 logements sur 59.

En 2006, 11,7% des logements de Kemplich ne possèdent ni baignoire ni douche (soit 7 résidences). Même si ce pourcentage tend à progresser depuis 1999, il dénote la présence d'un parc incinérable important qui s'explique par l'existence d'un noyau ancien très étendu.

## Le confort

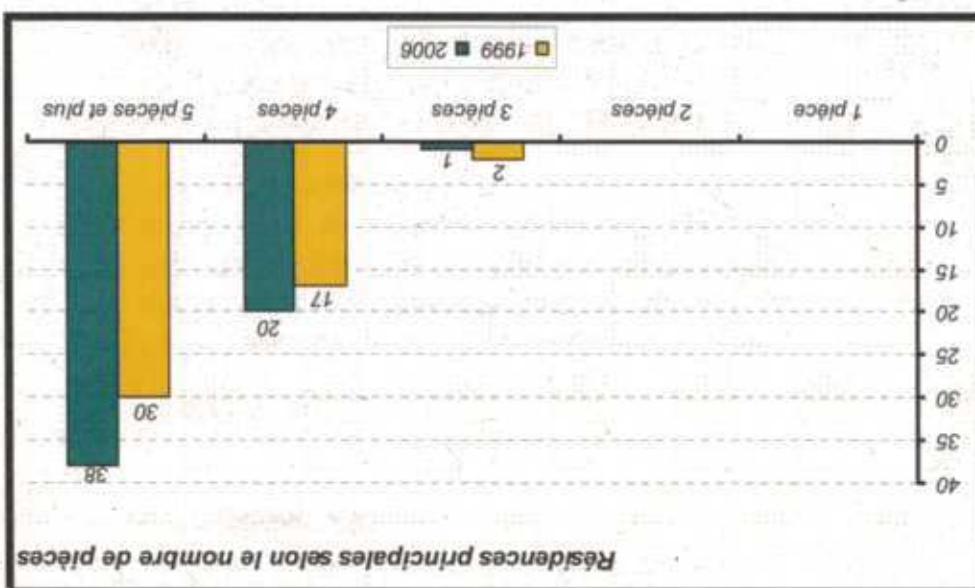
=> On assiste à un phénomène de desserrément des ménages ont donc de plus en plus d'espace dans leur logement.

Les ménages ont donc de plus en plus d'espace monoparentales. décohabitation, croissance des familles de la natalité, vieillissement de la population, des ménages lie à plusieurs facteurs : basse dénatalité, velléïslement de la population, de petite taille, correspondant aux T1 et T2, sont inexistants.

En 2006, 98,3% des résidences principales sont constituées de 4 pièces et plus. Les logements de petite taille, correspondant aux T1 et T2, sont inexistants.

## Taille des logements

	Département de la Moselle	Canton de Metzervisse	Kemplich	Moselle
NI baignoire, ni douche	12,2%	11,7%	3,4%	2,7%
1999	2006	1999	2006	1999
With central heating « all electric »	51%	62,7%	81,7%	89,5%
				87,2%
				93%



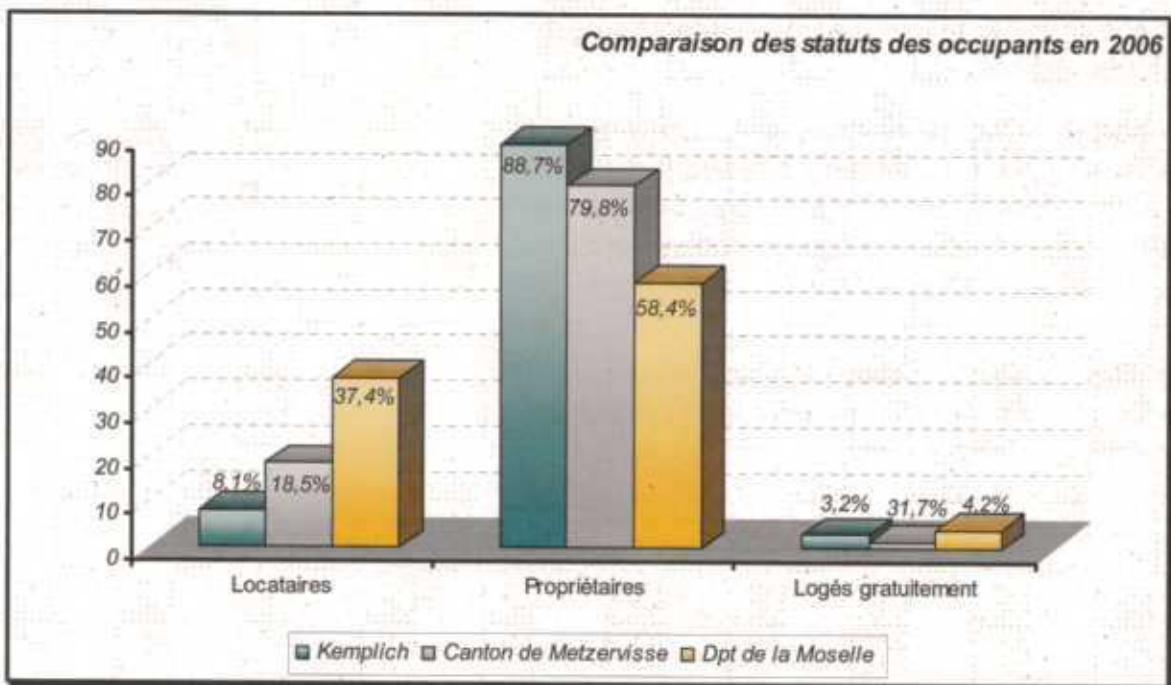
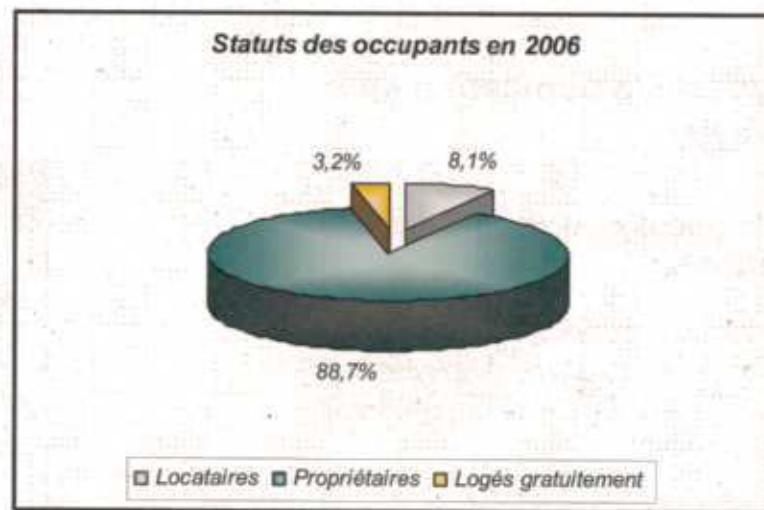
## 2-2-4 Répartition des logements selon le statut d'occupation

En 2006, 8,1% des résidences de Kemplich sont occupées par des locataires soit 5 logements pour 9 personnes (contre 18,5% au niveau cantonal et 37,4% au niveau départemental). 88,7% des ménages sont propriétaires de leur logement.

Les logements loués gratuitement représentent 3,2% des résidences principales (soit 2 logements pour 6 personnes).

Le parc locatif se répartit entre les logements sociaux et le locatif privé. A Kemplich le parc social est inexistant. Il existe deux logements communaux.

=> *Le parc de logements n'est donc pas diversifié sur Kemplich du fait du caractère rural de la commune*



## 2-3 Situation socio-économique

### 2-3-1 Analyse de la population en âge de travailler

Evolution de la population de 15 à 64 ans par type d'activités

L'arrivée de nouveaux actifs sur la commune explique la croissance du taux d'activité qui passe de 66,7% en 1999 à 73,7% en 2006 soit une hausse de 7 points.

En 2006, le taux d'activité de Kemplich atteint 73,7%, pourcentage supérieur à celui du canton de Metzervisse (71,6%) et du département de la Moselle (69,8%).

La part des chômeurs dans les actifs a, quant à elle, tendance à s'amoirdir passant de 9,5% à 14,7% en 1999 contre 26,3% en 2006. La présence des inactifs qui a augmenté de 33,3% de la population en âge à 5,3%. Tout comme la part des inactifs qui à elle, tendance à s'amoirdir passant de 9,5% à 14,7% en 1999 contre 26,3% en 2006. Un taux d'activité élevé et qui a tendance à s'installe sur la commune.

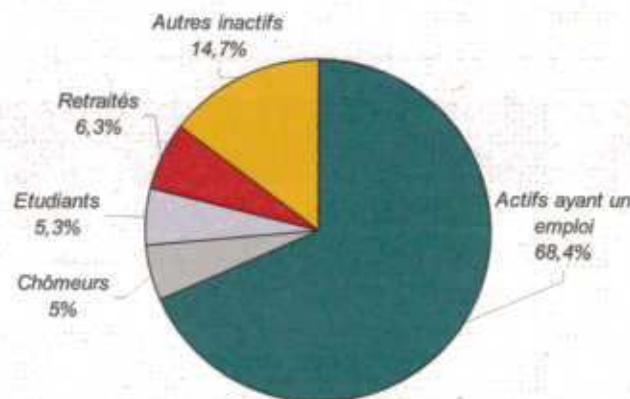
Population de 15 à 64 ans par type d'activités		1999	2006
Ensemble (pop de 15 à 64 ans)		84	90
Actifs		66,7%	73,7%
Don't :		68,4%	5,3%
chômeurs		9,5%	14,7%
Inactifs		33,3%	26,3%
Don't :		5,3%	6,3%
non remunérés		3,6%	13,1%
Elèves, étudiants et stagiaires		16,7%	16,7%
Autres inactifs		14,7%	14,7%

## Situation en 2006

En 2006, Kemplich comptabilise 90 personnes en âge de travailler (individus de 15 à 64 ans) dont 68,4% ont un emploi soit 62 personnes. Sur ces 62 actifs ayant un emploi 6 sont non salariés.

Les étudiants regroupent 5 personnes.

Les retraités représentent 6,3% de la population de 15 à 64 ans.



## Analyse du taux de chômage

Kemplich enregistre une forte baisse de son taux de chômage. Il atteignait 14,3% en 1999, il est de 7,1% en 2006.

Le chômage touche davantage les femmes que les hommes. En 2006, 80% des chômeurs de Kemplich sont des femmes.

=> *Les pourcentages doivent être maniés et analysés avec une grande précaution, Kemplich comptant moins de 100 individus en âge de travailler*

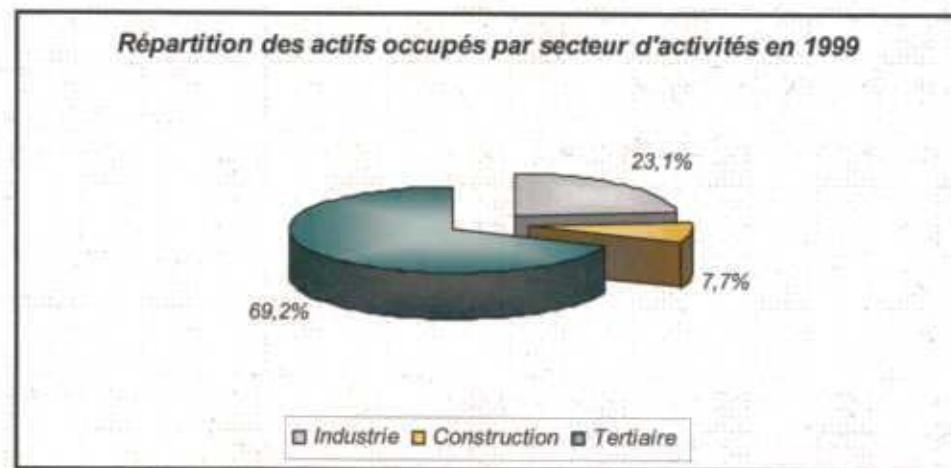
## 2-3-2 Analyse de la population active occupée

Concernant la population active occupée, les données 2006 ne sont pas disponibles sur le territoire de Kemplich, l'analyse n'a donc pu être faite qu'à partir du recensement de 1999.

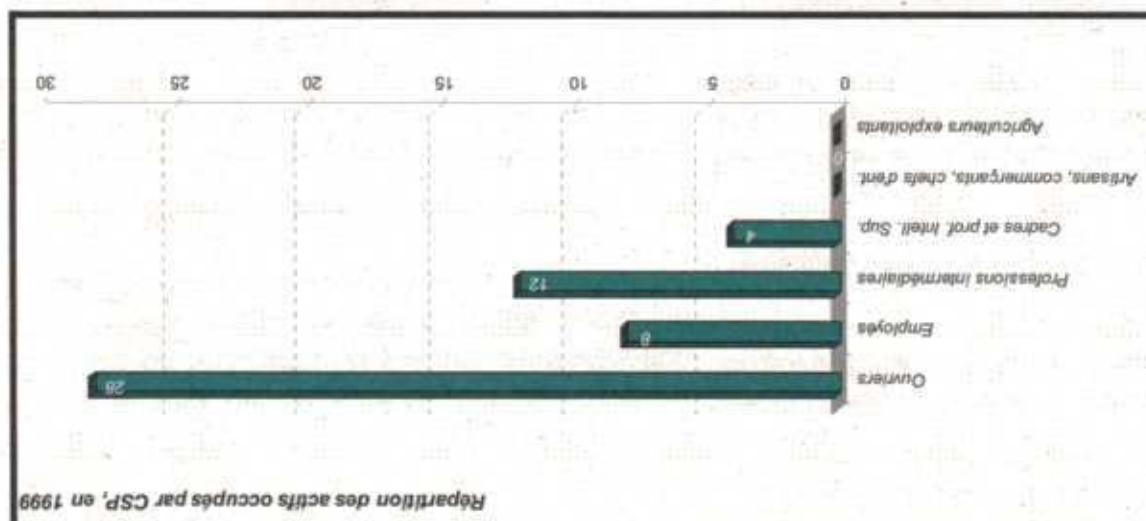
### Répartition de la population active occupée par secteur d'activités

En 1999, le secteur tertiaire concentre la majorité des actifs occupés de Kemplich (69,2% soit 36 personnes). Ce pourcentage est légèrement supérieur à celui du département de la Moselle qui atteint 67%.

La population active occupée dans le secteur de l'industrie représente 23,1% des actifs soit un pourcentage inférieur à celui du département qui atteint 25%. 7,7% des actifs sont employés dans le secteur de la construction.



LIEU DE RESIDENCE - LIEU DE TRAVAIL		Actifs ayant un emploi		Evolution 90/99	
		Travailleur et résident dans la même commune :		Travailleur et résident dans deux communes différentes :	
		- 54,5%		34,4%	
		Travailleur et résident dans la même commune :		Travailleur et résident dans deux communes différentes :	
		5		43	
		/		/	
		- du même département		- de la même unité urbaine	
		31		0	
		19,2%		100%	
		12		12	
		hors département		-	
		Ensemble		48	
		11,6%			



=> Kemplich présente une population active peu qualifiée.

Le territoire est marqué par une représentation importante des ouvriers qui constituent plus de la moitié des actifs occupés (53,8% soit 28 personnes). Viennent ensuite les professions intermédiaires avec 23,1% soit 12 individus.

Aucun actif occupé de Kemplich ne travaille en tant qu'artisan, commerçant, chef d'entreprise ou agriculteur.

Les emplois offerts par la commune permettent à 5 personnes, soit 10,4% des actifs, de travailler sur leur lieu de résidence.

Ce pourcentage est inférieur à celui de la moyenne départementale qui atteint 30% et il est en baisse de 54,5% sur la période 1990-1999.

=> 22,9% des actifs sortent quotidiennement du territoire français pour se rendre sur leur lieu de travail, 3 se dirigent vers l'Allemagne et 8 vers le Luxembourg, le phénomène transformateur ne cessant de s'amplifier depuis.

### Les migrations pendulaires en 1999

Le territoire est marqué par une représentation importante des ouvriers qui constituent plus de la moitié des actifs occupés (53,8% soit 28 personnes). Viennent ensuite les professions intermédiaires avec 23,1% soit 12 individus.

Les migrations pendulaires en 1999 => Kemplich présente une population active peu qualifiée.

Le territoire est marqué par une représentation importante des ouvriers qui constituent plus de la moitié des actifs occupés (53,8% soit 28 personnes). Viennent ensuite les professions intermédiaires avec 23,1% soit 12 individus.

Les emplois offerts par la commune permettent à 5 personnes, soit 10,4% des actifs, de travailler sur leur lieu de résidence.

Ce pourcentage est inférieur à celui de la moyenne départementale qui atteint 30% et il est en baisse de 54,5% sur la période 1990-1999.

=> 22,9% des actifs sortent quotidiennement du territoire français pour se rendre sur leur lieu de travail, 3 se dirigent vers l'Allemagne et 8 vers le Luxembourg, le phénomène transformateur ne cessant de s'amplifier depuis.

par catégories socio-professionnelles

8 actifs se rendent quotidiennement à Bouzonville, chiffre non négligeable pour le village puisque Thionville n'offre un emploi qu'à 4 individus.

Au total, 89,6% des actifs ayant un emploi quittent la commune pour se rendre sur leur lieu de travail engendrant des migrations pendulaires. 81,3% d'entre eux utilisent la voiture comme mode de transport et 6,3% utilisent les transports en commun.

### **2-3-3 Les activités économiques sur le territoire de Kemplich**

#### **A l'échelle de l'Intercommunalité**

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a repris la compétence « développement économique » et doit à ce titre aménager, gérer et entretenir les zones d'activités de plus de 10 hectares présentent sur son territoire. Il s'agit :

- du lotissement industriel Bellevue à Guénange ;
- la zone de loisirs et tertiaire de Buding ;
- la zone d'équipements publics et de services de Metzervisse ;
- la zone industrielle sur le ban communal de Distroff.

Il n'existe pas de projets sur le territoire de Kemplich.

#### **A l'échelle de la commune**

En 2006, Kemplich dénombre 9 emplois soit 2 de plus qu'en 1999.

La commune ne possède qu'un seul commerce. Il s'agit d'un café - auberge.

Pour les commerces et services de proximité, les habitants de Kemplich se rendent principalement sur la commune de Bouzonville.

### **2-4 Equipements publics et services**

#### **Equipements scolaires**

L'école de Kemplich a fermé ses portes en juin 2009 dans le cadre d'un regroupement scolaire avec 5 communes voisines (Klang, Kemplich, Monneren, Saint-François et Laumesfeld). Le groupe scolaire, comprenant les écoles maternelle et élémentaire, se localise sur le territoire de Monneren et accueillait à la rentrée 2009 146 élèves.

La mairie devrait alors prendre place dans les locaux de l'école afin de se conformer aux normes en terme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

#### **Equipements sportifs et socio-culturels**

La commune possède un centre culturel qui permet aux associations d'y faire leurs activités et sert lors de diverses manifestations. La commune possède également un alambic attenant au lavoir communal.

#### **Les associations**

Deux associations sont présentes sur Kemplich :

- **les gazelles** (association féminine sportive dévouée à la pratique de la gymnastique); l'association regroupe 10 membres et se réunit au centre culturel.
- **Le syndicat d'arboriculture de Kemplich et des environs** (entretien et valorisation des vergers) rassemble 57 personnes.

#### **Services de santé et équipements administratifs**

Les services de santé « courants » (médecin, dentiste, pharmacien, ...) les plus proches se trouvent sur le ban communal de Kédange-sur-Canner, Kemplich en étant dépourvue.

La mairie constitue l'unique service administratif de la commune. Elle doit être délocalisée dans l'ancienne école fermée depuis juin 2009.

<b>2-6 Principaux constants</b>	
<b>Economie :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un taux d'activités élevé et qui augmente</li> <li>- un faible taux de chômage</li> <li>- des actifs principalement occupés dans le secteur industriel</li> <li>- une population entre 1968 et 1999</li> </ul>
<b>Démographie :</b>	<p>La analyse socio-économique de Kemplich fait apparaître plusieurs constants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une population stable</li> <li>- un taux d'accidents de chômage</li> <li>- un taux d'activités élevé et qui augmente</li> <li>- une population entre 1968 et 1999</li> </ul>
<b>Habitat :</b>	<p>La commune de Kemplich fait partie du Syndicat intercommunal d'Assainissement d'Anzelingerbach. Le réseau de collecte des eaux usées est unitaire et comporte un exutoire. Aujourd'hui, le rejet des effluents se fait dans le ruisseau de Kemplich qui se jette dans l'Anzelingerbach. Le ruisseau de collecte des effluents traités seront rejettés. La capacité de la station d'épuration de Kemplich sera de 230 équivalents-habitants.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un parc incinérable encore bien présent</li> <li>- un parc du logement très peu diversifié</li> <li>- un taux de vacance relativement important</li> <li>- soutenu depuis 1968</li> <li>- un rythme de la construction très peu soutenu depuis 1968</li> </ul>
<b>2-5 Assainissement</b>	<p>Le ramassage gratuit des encorbarants est effectué une fois par trimestre dans toutes les communes du SVM. Le SVM met également à disposition les déchetteries d'Aboncourt, de Guénange et de Kœnigsmacker.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une diminution de la taille des ménages</li> <li>- une rajénissement de la population entre 1999 et 2006 grâce à l'installation de jeunes couples sur la commune</li> <li>- une diminution de la taille des ménages</li> <li>- des équipements qui répondent aux besoins des habitants de la commune</li> </ul>
<b>Equipements et services :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des équipements qui répondent aux besoins des habitants de la commune</li> </ul>

## 2-7 Enjeux démographiques et économiques

- Augmenter *progressivement* la population en évitant un étalement urbain
- Poursuivre la politique de réhabilitation des logements inoccupés dans le centre ancien
- Développer une offre de logements plus diversifiée (logements de taille plus modeste, en location, à destination des personnes âgées et des jeunes, ...)
- Encourager l'implantation de commerces et services de proximité





### 3- ANALYSE URBAINE



## 3-1 Evolution urbaine

### 3-1-1 Premières traces

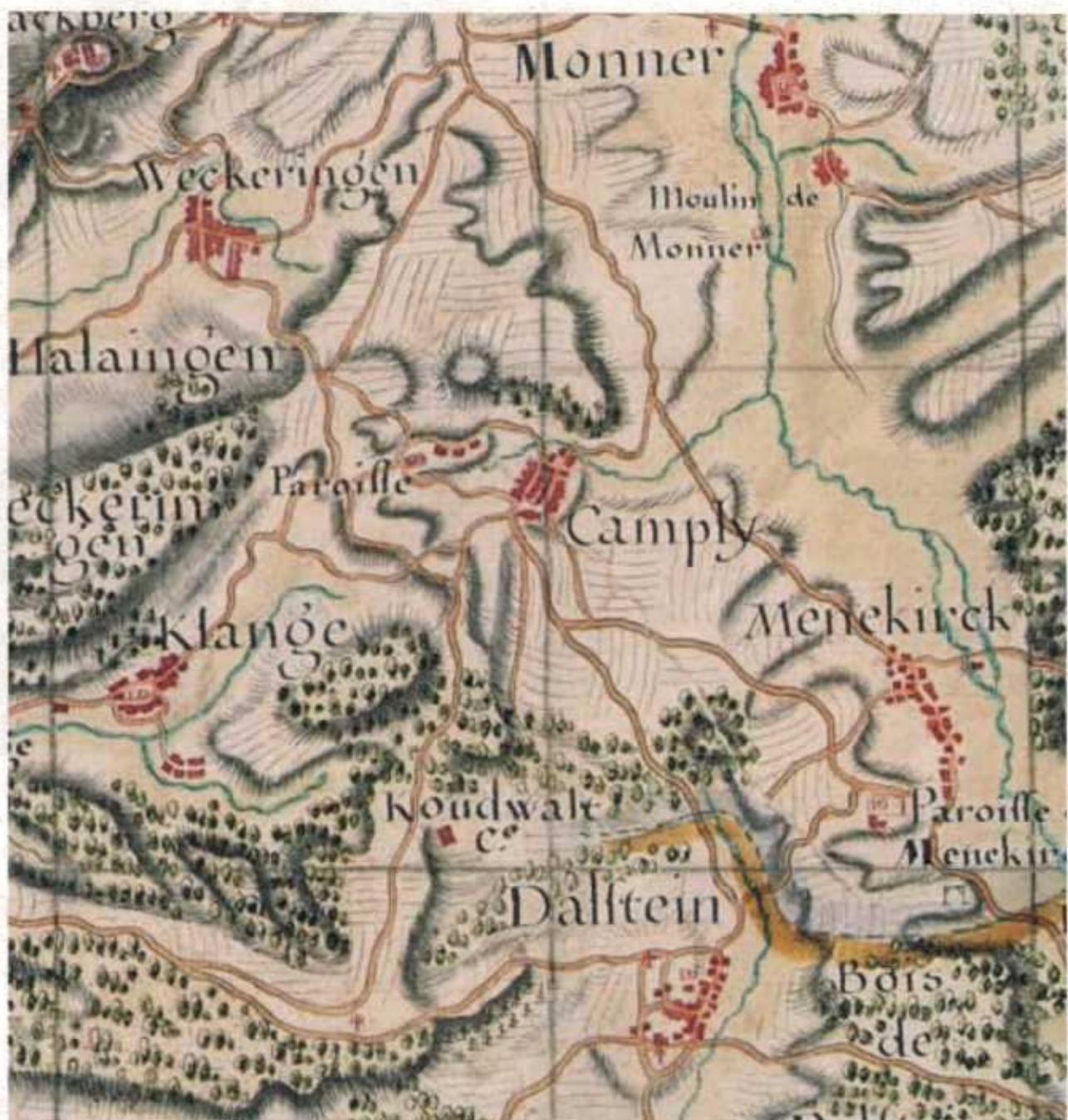
C'est à l'époque gallo-romaine que l'on trouve les premières mentions de Kemplich. Son nom provient du latin «Capirius» ou «Campilius». Les vestiges d'une ferme ou d'une villa romaine, se situant au lieu-dit Schweinheck, attestent de cette présence.

Kemplich fit partie du duché de Lorraine. C'est en 1661 que le village a été rattaché au bailliage français de Thionville.

### 3-1-2 XVIII<sup>ème</sup> - XIX<sup>ème</sup> siècle

Nous pouvons avoir une bonne vision du village au 18<sup>ème</sup> siècle grâce à la carte des Naudin. Elle a été réalisée à partir des relevés d'une équipe d'ingénieurs géographes appartenant à l'atelier versaillais des Naudin qui ont oeuvré entre 1728 et 1739.

La physionomie du village revêtait un tout autre aspect à l'époque. En effet, il ne se développait pas sur un axe est-ouest comme aujourd'hui avec une partie de la rue Principale, mais nord-sud, dans la partie la plus plate du territoire et à proximité du cours d'eau. Le village avait une morphologie intermédiaire entre le «village-tas» et le «village-rue». Organisé autour d'une rue



Carte des Naudin, 1728-1739.

On voit que la paroisse de Kemplinch se situe au même endroit qu'aujourd'hui. Par contre, le symbole du hameau n'est pas si bien à la même place que sur la carte des Naudin. On constate encore une fois que le territoire est cerné de massifs et que les bois sont très présents. Lanzeilng coule dans la vallée où se sont développés Monneren et Menskirch.

La carte de Cassini présente ci-dessus est la première carte générale du royaume de France, établie par la famille Cassini au XVIII<sup>e</sup> siècle. Première carte aussi à appuyer sur une triangulation géodésique, son établissement a pris plus de cinquante ans.

On peut remarquer que le moulin de Monneren est déjà en activité à cette époque.

Par contre, la route reliant Kemplich à Dalsheim ne correspond à l'actuelle qu'aux abords des deux



A black and white photograph showing a row of buildings along a street. The building on the left is light-colored with several windows. The building in the center has a dark roof and a large arched opening. The building on the right is teal with several windows. A car is parked in front of the teal building. The sky is overcast.

On pouvait accéder à Kemplich par l'est ou par l'ouest, depuis la route reliant Monneren à Menskirch ou celle menant de Vechting à Dalstein. Un autre chemin, plus escarpé, permettait d'atteindre le village en passant par la paroisse, puis, au choix, le chemin menant au nord de Kemplich ou la future rue de l'Eglise qui avait un tracé plus sinuieux afin de pallier au dénivéle).

Ce qui deviendra la rue Principale figurait comme voie sur le relève de la carte des Naudin, mais était alors vierge de constructions.

Le village n'était pas dédoublé comme il l'est actuellement au niveau de Kemplich, mais le village, on le voit nettement, se trouve en surplomb du ruisseau.

Le ruisseau de Kemplich prenait sa source au niveau de la «Paroisse», déjà existante à l'époque.

### 3-1-3 Début XX<sup>ème</sup> siècle

Avec la défaite française de 1870, une partie de la Lorraine et l'Alsace sont annexées au nouvel empire germanique sous la conduite de Guillaume 1<sup>er</sup>. La commune de Kemplich garde de cette époque un cadastre qui donne une image précise de son territoire.

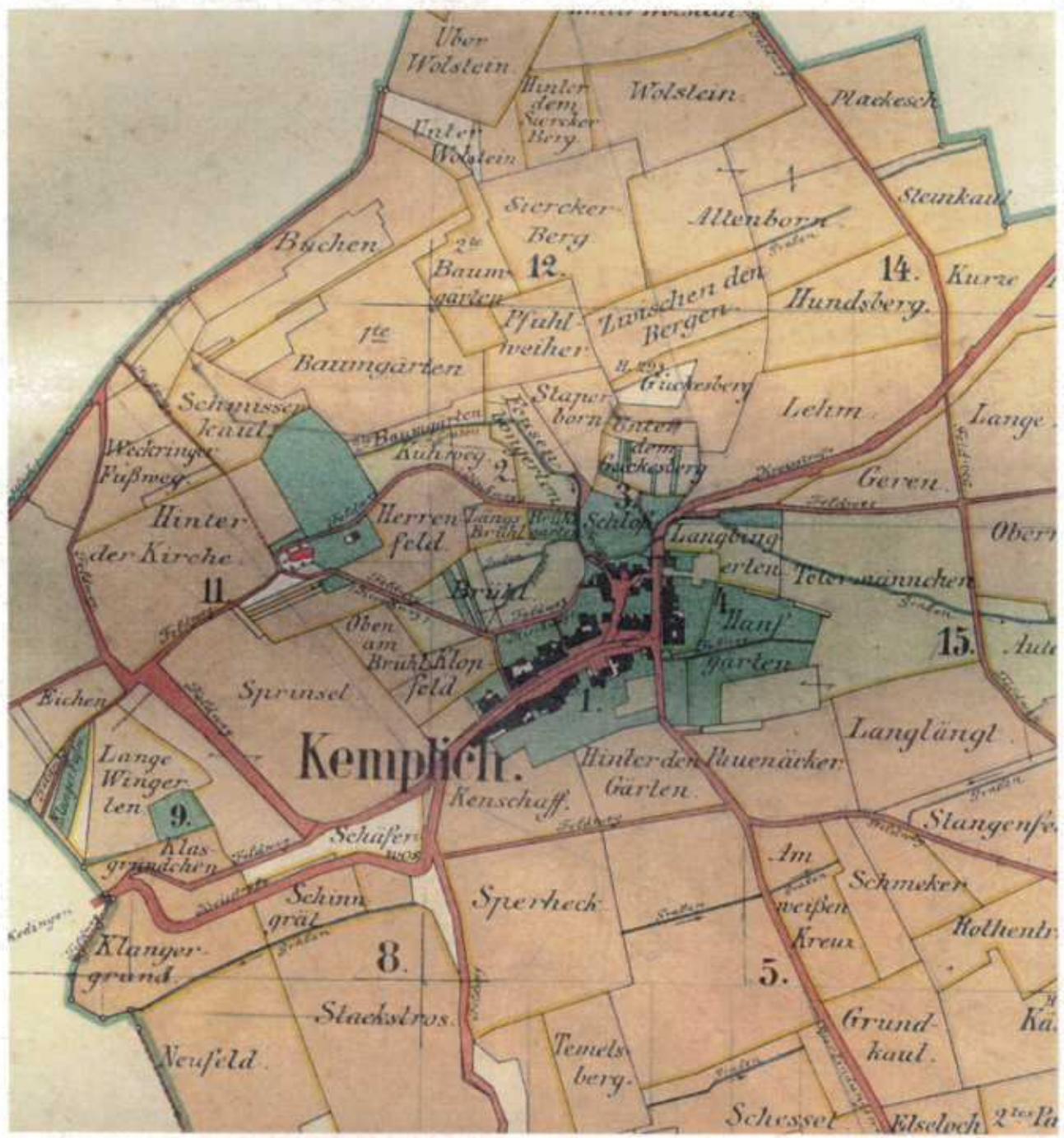
Le visage du village a beaucoup changé entre la carte des Naudin et le cadastre allemand datant du début du XX<sup>ème</sup> siècle.

La rue Principale est maintenant bien dessinée, telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui. Les autres voies de circulation ont également leur dessin actuel.

Le village est alors clairement du type «village-rue», avec un bâti dense de part et d'autre d'un axe de communication et de longues parcelles étroites définies par la largeur de la construction.

De l'ancien bourg, il ne subsiste que le dessin de la rue en fer à cheval (aujourd'hui rue Principale, rue de la Mairie). Les constructions qui formaient le coeur du village ne sont conservées que sur les parties nord et sud, formant un centre vert et plus aéré. Les constructions de la rue Principale sont marquées par de larges usoirs, conservés jusqu'à nos jours.

Du groupe de maisons sises à côté de l'église ne subsiste que le presbytère.



Cadastral allemand, début du XX<sup>ème</sup> siècle

## Rapport de présentation de la carte communale de Kemplich



Ouvrage du Coucou

Lors de la Seconde Guerre Mondiale, plusieurs ouvrages défensifs faisant partie de la ligne Maginot sont constitués sur le ban de Kemplich. L'ouvrage du Coucou, aujourd'hui privé, fait partie des 10 ouvrages présents sur le ban et à proximité de celui du Hackenberg, situé sur le ban de Vecckring, au nord-ouest de Kemplich.



Rue Principale

### 3-1-4 De la fin de la Guerre au début des années 1970

C'est principalement rue de l'Eglise que l'on trouve les nouvelles constructions.

Un équipement vient se positionner dans cette rue, il s'agit de l'école de Kemplich, qui comporte également un logement.

Les autres constructions sont des pavillons isolés sur leurs parcelles. Ils ne présentent pas d'unité bâtie et sont éloignés du centre du village, mais ils viennent créer un lien jusqu'à l'église.

Ces constructions très en retrait ne présentent pas une implantation en relation avec le tracé de la rue.

Au coeur du village, se sont surtout des évolutions de granges faites d'annexes ou de garages.



L'école de Kemplich, future mairie





3-1-5 Des années 1970 aux années

1990

### 3-1-6 Des années 1990 à nos jours

Le même schéma de construction des pavillons se poursuit depuis les années 1960.

Entre 1990 et nos jours, c'est dans la deuxième partie de la rue de l'Eglise qu'apparaissent les habitations. Cette rue, qui était auparavant un chemin, ne possède pas de trottoir et passe à l'arrière des constructions de la rue Principale. Celles-ci ont des garages et des abris de jardins bordant la rue de l'Eglise en fonds de parcelles.

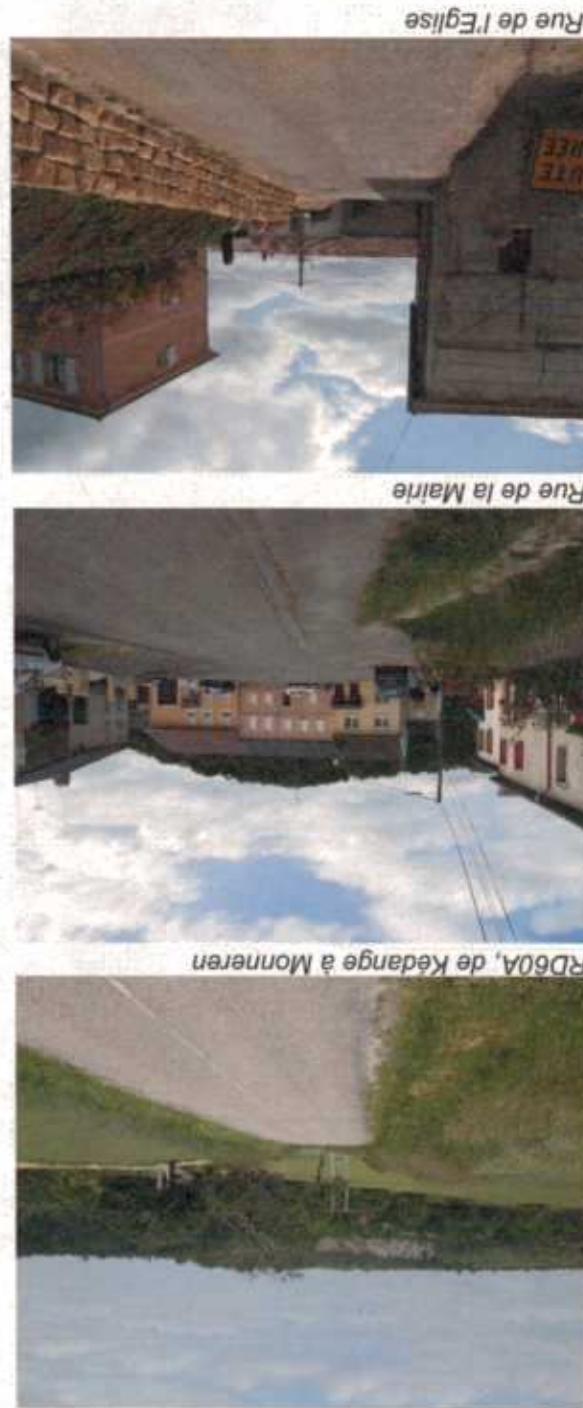
Au début de la rue de l'Eglise, deux pavillons s'implantent dans l'infexion de la rue. Près de l'église, des pavillons en double et même triple rang, aux orientations individualistes, viennent marquer le paysage ouvert et obligent à créer de longues allées

Un pavillon se construit en dehors de la zone urbanisée du village, au sud de Kemplich, le long de la RD118.



Pavillon, RD118H





Kemplich possède de nombreux chemins ruraux, certains démarrant du centre du village. Un chemin, aujourd'hui impraticable, permettait de rejoindre l'église depuis le nord-est. Les sentiers et chemins ruraux sont des atouts qu'il convient de préserver.

Un sentier est préserve et relie la rue de l'Eglise à la rue Principale.

Les rues de desserte ne sont pas nombreuses, et elles en conservent un dessin assez irrégulier. Depuis la rue Principale puis la réunion. Comme et de la rue de la Marine, qui forme une boucle village jusqu'à l'église située sur une hauteur, il sagit de la rue de l'Eglise, qui va du cœur du village jusqu'à l'église située sur une hauteur, et elle en conserve un dessin assez irrégulier.

De fait, la circulation dans les deux parties de la rue Principale est assez conséquente et pose des problèmes de sécurité pour les piétons, notamment dans les virages.

Le village de Kemplich est desservi par l'ouest et le nord par la RD60A, menant de Kédange à Monneren et par le sud par la RD118N, menant de Kemplich à Dalsheim.

### 3-2 Le réseau viaire



RD60A, entrée nord de Kemplich



RD60A, entrée nord de Kemplich



RD118H, entrée sud de Kemplich



RD60A, entrée ouest de Kemplich



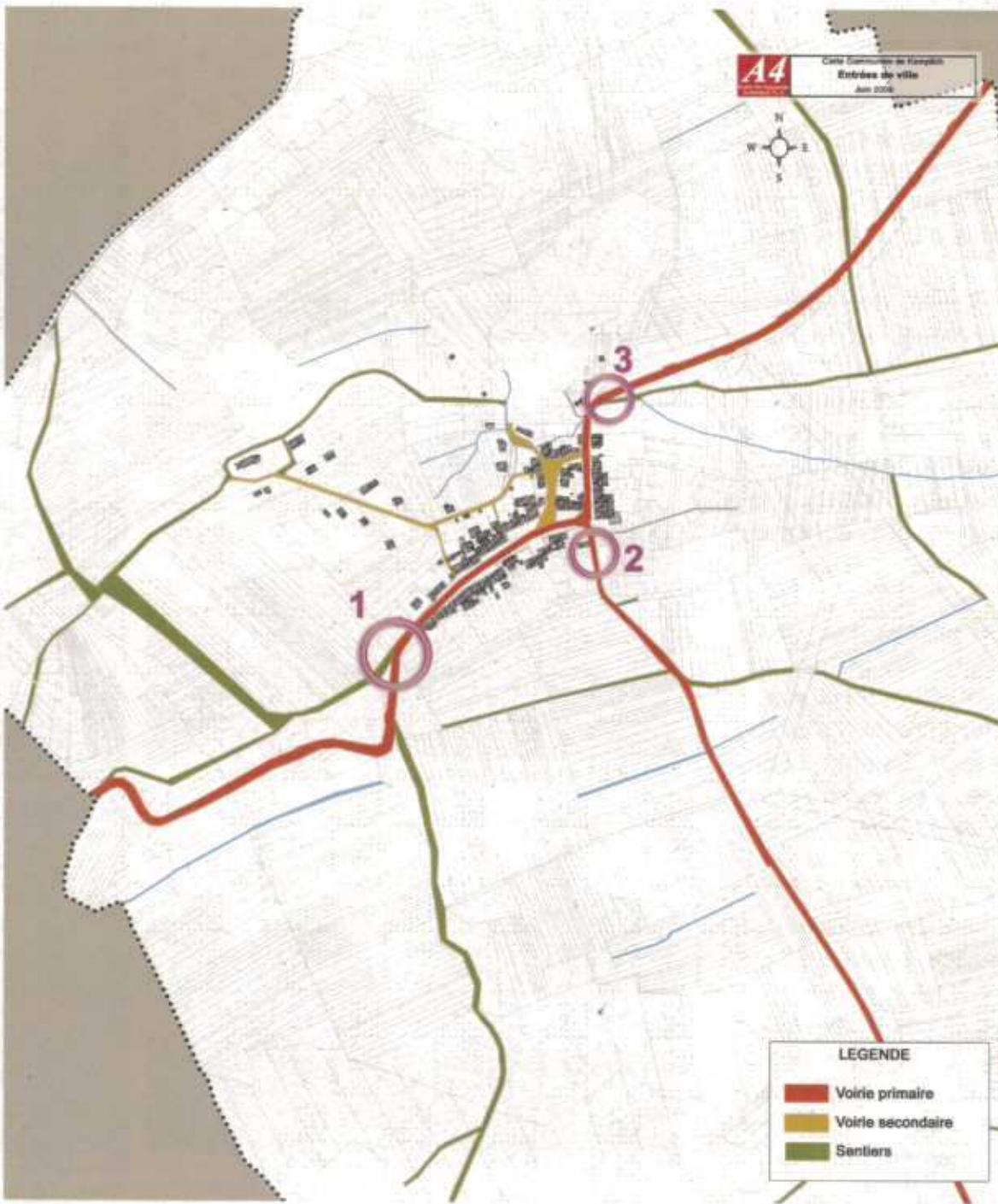
### 3-3 Les entrées de ville

L'entrée la plus urbaine est l'entrée ouest de Kemplich par la RD60A (1). On découvre la rue Principale après un virage, accompagnée par des murs en pierre retenant le talus provoqué par le dénivelé. Les maisons des années 1970-1980 sont derrière ces murs ne sont pas visibles depuis la rue et c'est donc un bâtiment du XIX<sup>e</sup> siècle qui nous apparaît en premier lieu. La vue limite visuelle, puis un peu plus loin, jusqu'à Monnereen. La rue Principale étant formée d'un bâti dense et structure, cette entrée de ville se fait bien, mais seulement après le village, car la rue Principale n'a pas une vision globale de la rue principale. C'est la vue sur le Mont du Coucou qui domine.

L'entrée sud de Kemplich (2) par la RD118N est beaucoup moins visible. En effet, le paysage est très étendu et le bâti est trop lâche avant.

Principalement incognue des murs occulte toute perspective et le bâti est trop lâche avant.

Le deuxième élément par un virage. La ripisylve s'effectue également par un virage. La ripisylve du ruisseau de Kemplich masque le village et le bâti. Cette entrée sur un espace public et le plus en avant que l'on découvre le village. C'est plus que l'on découvre le village. Une bonne image de la commune.



### 3-4 Espaces publics

A Kempflich, les usoirs sont encore pour partie occupés par des engins agricoles ou des tas de bois. Ils sont relativement bien conservés et surtout, grande qualité, restes végétaux qu'aurait rennovations sont entreprises. En effet, si des usoirs deviennent privatisés, clos par des murets ou des haies végétales.

La plupart du temps, ce sont les voitures qui occupent les usoirs. A Kempflich, beaucoup sont restées engazonnées, ce qui a pour effet de les préserver du stationnement. On ne trouve qu'un espace aménagé en zone de stationnement, au bout de la rue Principale, en sortant vers Monneren. Un des projets de la commune est d'offrir 5 places de stationnement en lieu et place des parkings de la gare.

Les petites communes possèdent rarement un espace public remarquable. Ce sont souvent des espaces résiduels voués au stationnement, des espaces publics contribue au sentiment d'appartenance des habitants à leur commune.

Les espaces publics majeurs des centres anciens sont essentiellement constitués d'usoirs. L'usoir était un espace public utilisé pour entreposer, devant les habitations ou les exploitations agricoles, le tas de bois, le fumier ou les différentes charrettes. Durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'évolution du système productif agricole va rendre cet espace obsolète.



*Assorts plus ou moins préservés, rue Principale*



Sols enherbes, Rue Principale



Les soirs occupés par des engins agricoles, rue



Usol's enherbes, rue Principale



#### Role de l'Église, présence de la végétation



Occupation des sols par des véhicules, rue

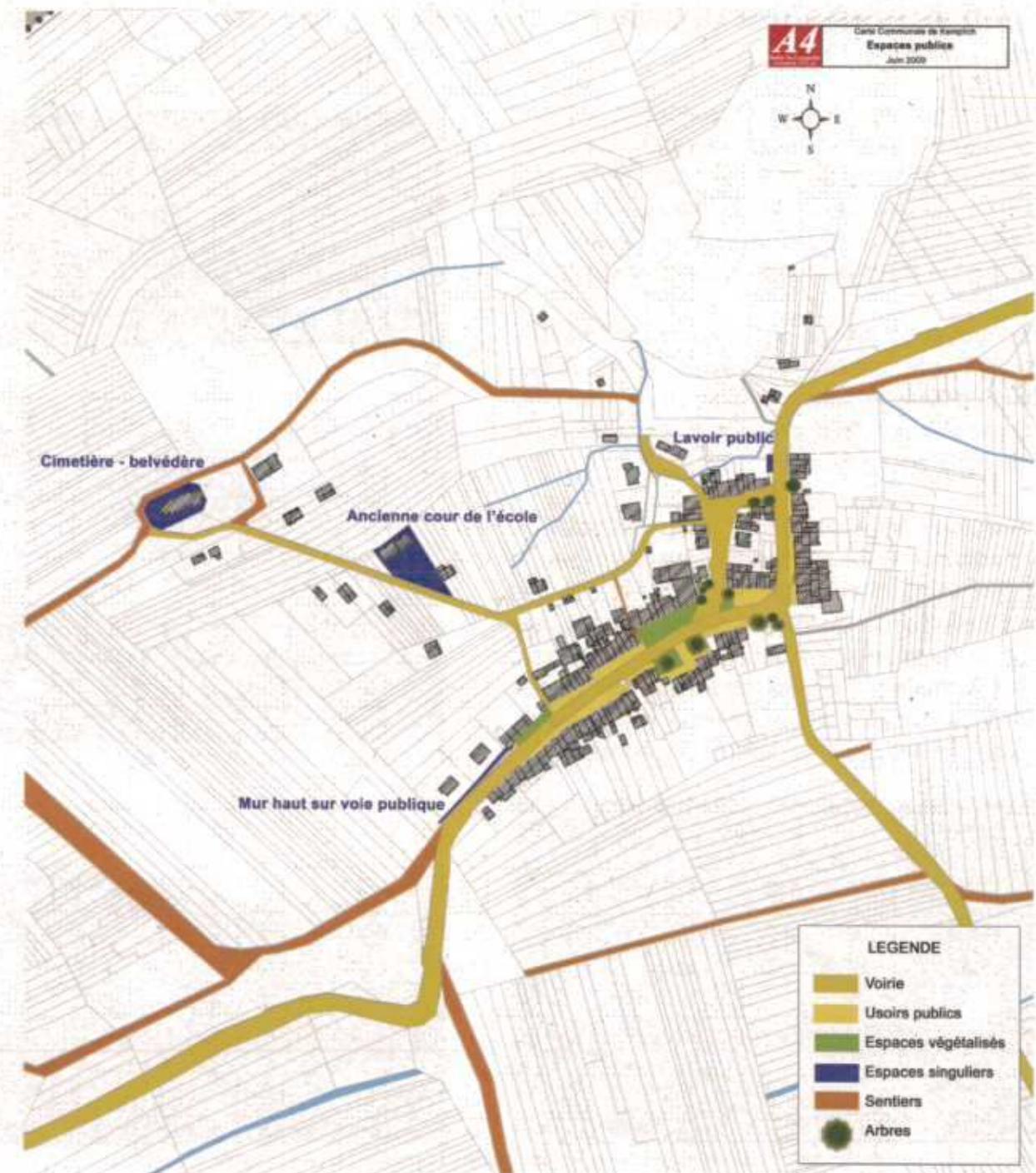
place du talus en haut de la rue Principale.

Kemplich comporte également des espaces publics singuliers.

Le cimetière entourant l'église Saint-Urbain en fait partie. Il est de grande qualité, possédant de beaux tombeaux anonymes ou du curé Michaël Hombourger.

Les abords pavés et agrémentés de plantations du lavoir communal, aménagés en 2005, le mettent en valeur, d'autant plus qu'il est situé à la sortie d'un virage en entrée de ville.

La cour de l'école, qui deviendra mairie sous peu, pourrait alors se trouver être une place publique sécurisée, hors du trafic des véhicules, et permettre ainsi aux enfants de conserver un espace où jouer et se détendre et aux habitants de se retrouver, assurant un esprit de convivialité.



## Rapport de présentation de la carte communale de Kemplich

Potagers rue de l'Eglise



Rue de l'Eglise, vers l'Eglise



L'osier aménagé, rue de la Maine



Potagers rue de l'Eglise



Depuis la RD118, vers les vergers



Usoirs préservés rue Principale



Vue sur la rue de l'Eglise, le Kemplicher Berg et les prairies humides du ruisseau de Kemplich

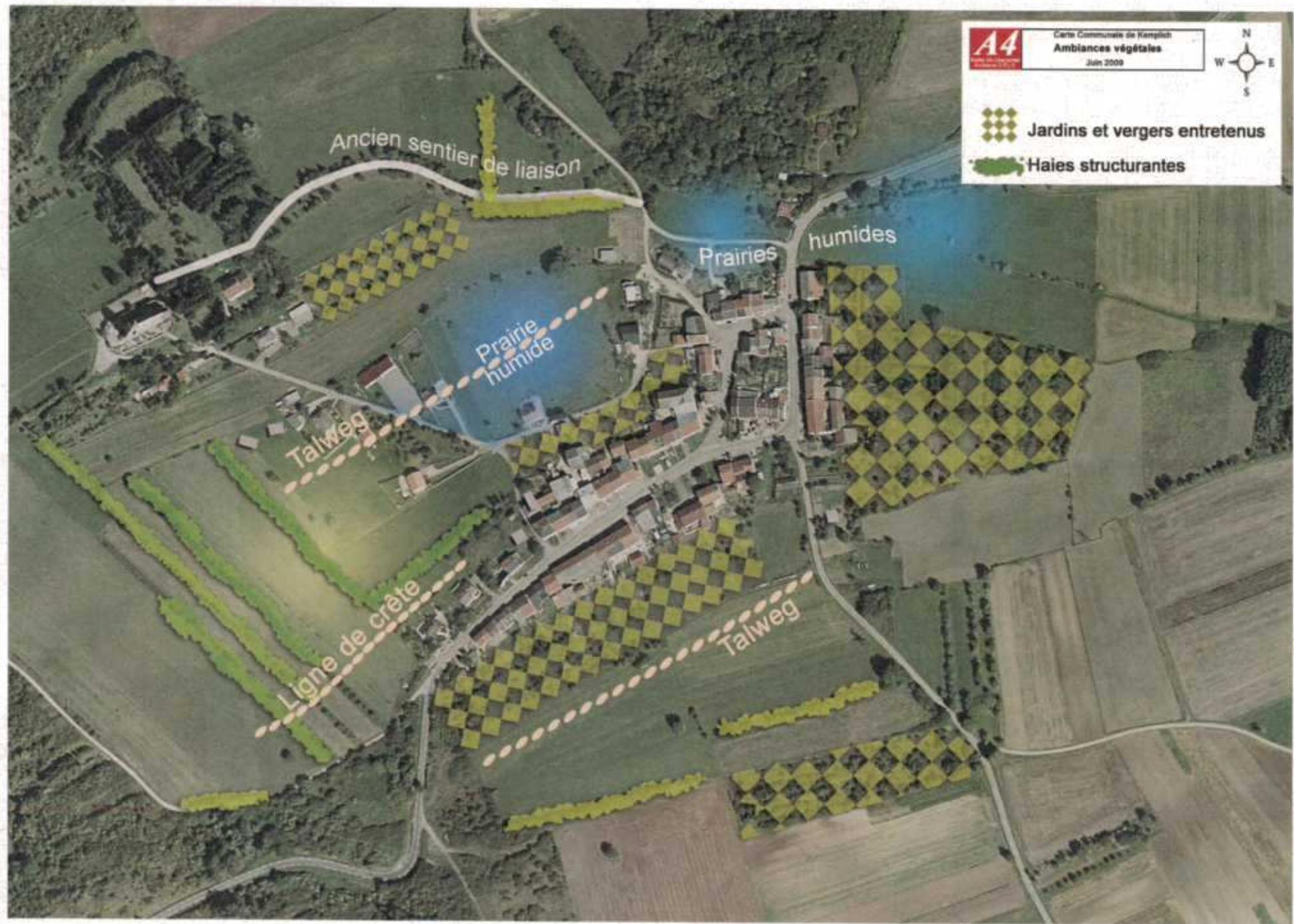


Pour terminer sur le cadre rural et végétal de la commune, il est important de noter que le ruisseau de Kemplich est alimenté par les ruisseaux qui coulent dans les champs humides. Cela explique que de vastes terrains proches de ce cours d'eau sont ruisselement par les eaux de ruissellement qui sont difficiles à construire.

En outre, le village est entouré de massifs boisés qui bordent l'horizon, et de belles vues depuis le centre ancien en ponctuent le parcours. Il renforce une ambiance végétale et rurale agréable.

Le village de Kemplich possède comme principaux atouts ses usoirs végétalisés, ses vergers et ses potagers. La zone de vergers située au sud de la rue Principale constitue une entité paysagère de grande qualité, qui assure la transition vers l'espace agricole.

### 3-5 Ambiances urbaines



## Rapport de présentation de la carte communale de Kemplich



Aménagement en mauvais état autour de la Vierge



Usoir encombré, rue Principale



Usoir mal entretenus, rue Principale



Usoir encombré, rue Principale



Usoirs mal entretenus, rue Principale



Végétation sauvage sur espace public, rue de la Marée

Les trottoirs aussi, par endroits, présentent des défauts tels que la présence de mauvaises herbes qui, liée à un bâti en mauvais état, donne une mauvaise image de la commune.

Mais si le village est pourvu d'attraits remarquables, il comporte également des points noirs. En premier lieu, ce sont les usoirs dénaturés et encadrés d'engins agricoles ou de véhicules qui devraient attirer une certaine vigilance. Ils sont un pénible bien malheureux des beaux usoirs préservés et végétalisés.

Au niveau du bâti, aucune monotonie ne se fait sentir, du fait des implantations décalées des rues, intimes ou plus passantes.

Kemplich doit conserver l'ensemble de ces variétés d'usoirs et de caractères assez différents constitutions de la rue Principale, offrant une grande diversité des immeubles assez décalés des sentiers, du fait des implantations décalées des constructions de la rue Principale, offrant une grande diversité des immeubles assez décalés des rues, intimes ou plus passantes.

## 3-6 Patrimoine

### 3-6-1 le patrimoine rural

Kemplich comporte de belles maisons et fermes datant de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et du début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Elles sont constituées de moellons en calcaire recouverts d'enduits à base de chaux et d'une toiture à longs pans, typique des fermes lorraines.

Le lavoir couvert, restauré en 2005 par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, date de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Un aménagement de ses abords contribue à le mettre en valeur.



Maison datant de la fin XVIII<sup>ème</sup>-début XIX<sup>ème</sup> siècle, encadrements en arcs surbaissés



Maison datant de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, encadrements en arcs surbaissés avec clefs



Encadrement de baie en bois, XVIII<sup>ème</sup> siècle

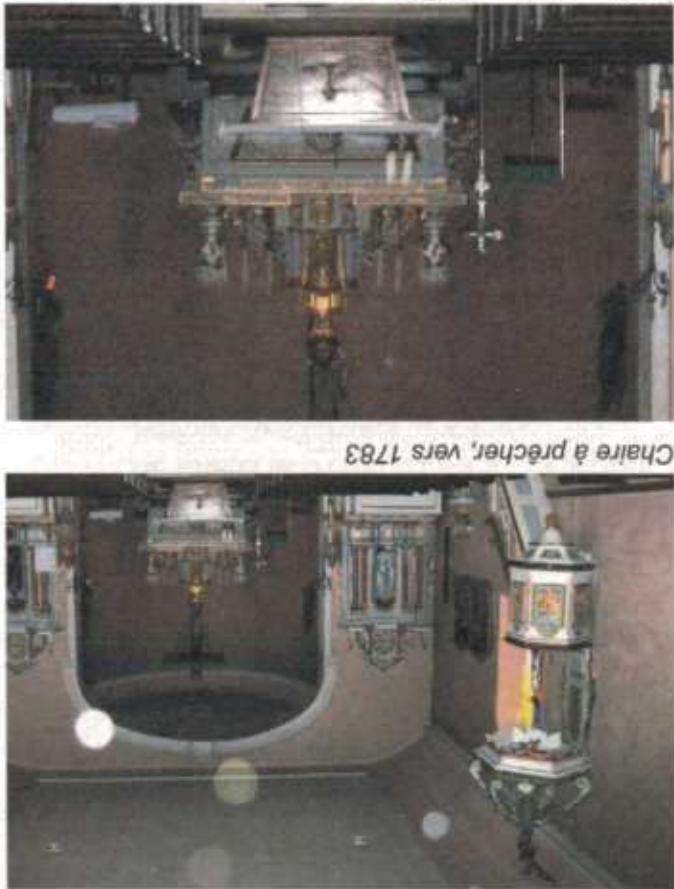


Lavoir couvert, fin XIX<sup>ème</sup> siècle



Encadrement de porte en pierre, XIX<sup>ème</sup> siècle

### 3-6-2 Le patrimoine religieux

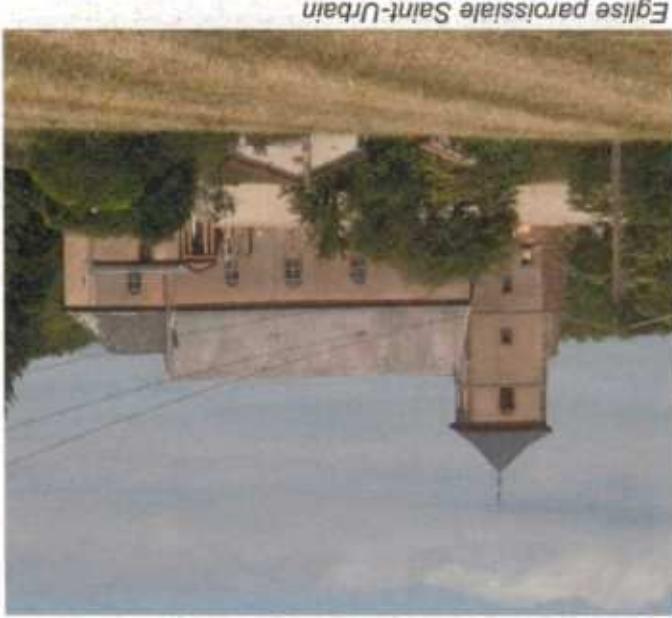


Chaire à prêcher, vers 1783

Kemplich possède l'église paroissiale Saint-Urbain, communue à plusieurs villages et située sur les hauteurs dans un cadre verdoyant. Sa reconstruction date de 1755, année figurant sur le linteau de la porte de la nef. La tour-clocher a été construite en 1759, date figurant sur l'agrafe de sa porte. Elle a été déplacée à l'extérieur de l'église et remontée en 1824, comme l'attestent les travaux historiques.

En 1847, l'église s'est agrandie. La cloiture de chœur datant du XVIII<sup>e</sup> siècle a été déplacée à l'extérieur de l'église et remontée en 1796 et représentant le Christ en grès et en calcaire (probablement datant de 1796 et représentant le Christ en croix se situe le long de la RD118N. Enfin, une croix monumentale en calcaire et son socle et son fut sont droits et son croisillon est en croix latine à base élargie. L'église est bâtie en moellons et pierre de taille en grès et en calcaire (probablement datant de 1796 et représentant le Christ en croix se situe le long de la RD118N. Des carrières toutes proches), Le plan de cette église-grange est de type allongé à un vaisseau, et son couvernement est constitué de voûtes d'arêtes. La toiture de la nef est à longs pans et celle du chevet polygonal à croupe. La toiture de sculptures Guindner de Berus qui était située dans la Sarte.

Le maître-autel réalisé vers 1764 et la chaire réalisée vers 1763 sont classées aux Monuments Historiques depuis 1971 comme objets «notables». Ils sont l'œuvre de l'atelier de sculpteurs Guindner de Berus qui étaient situés à un Vaisseau, dans la Sarte. La toiture de la nef est à longs pans et celle du chevet polygonal à croupe. La toiture de la tour-cloche est une flèche carrée.



Maître-autel, vers 1764



Croix, 1796

Eglise paroissiale Saint-Urbain

### **3-7 Les enjeux urbains**

- **La valorisation du patrimoine naturel en milieu urbain** (vergers, jardins et potagers, haies, ruisseaux et ripisylve)
- **La densification du tissu urbain**, afin de limiter l'étalement urbain, ainsi que la construction progressive des dents creuses et la rénovation des bâtiments inoccupés permettront d'offrir une plus grande diversité de logements.
- **L'aménagement des espaces publics majeurs** (y compris la cour de l'école) et des entrées du village, déjà amorcé, est à poursuivre. Il redonne au piéton la place qu'il mérite, et participe à la mise en valeur du patrimoine architectural
- **Le maintien des usoirs enherbés** est un gage de la préservation du caractère rural du village
- **La réorganisation des équipements publics.**





## 4- CONTRAINTES ET SERVITUDES

## 4-1 Contraintes réglementaires

1. L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maitrisé, le développement rural, un espace rural, d'une part, et la préservation des espaces naturels et forestiers, et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs de l'objectif de « Solidarité et Renouvellement Urbain » modifie le régime des documents d'urbanisme : les principes que les documents d'urbanisme fixe l'article L 121-1 du code de l'urbanisme fixe doivent permettre d'assurer. Il s'agit de :

C'est dans cette optique que l'éaboration de la Carte Communale de Kemplich a cherché à limiter l'étalement urbain en ne poursuivant pas l'urbanisation le long des routes, mais en densifiant essentiellement l'aire urbaine existante. Limiter est multiple : limiter le déploiement des équipements publics (réseaux et voies), préserver le mieux possible les espaces agricoles et naturels, concentrer la population à proximité du centre villageois et espaces agricoles et naturels, favoriser les déplacements doux (piétons et cyclistes), ...

## 4-2 Loi S.R.U. et notion de développement durable

La loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 dit le principe de l'équilibre entre les deux types de terrains : l'agriculture et l'habitat. La diversité des fonctions urbaines et mixte sociale dans l'habitat urbain et rural, en en contre les préoccupations liées à l'habitat et aux déplacements.

2. La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et rural, en en contre le modèle afin de mieux prendre en compte les préoccupations liées à l'habitat et aux déplacements.

Il doit permettre d'assurer :

- l'équilibre entre développement et protection dans un souci de développement durable
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale
- une utilisation économique et maîtrisée de l'espace.

La notion de développement durable response à trois piliers : économique, social et environnemental. Elle engendre également trois degrés d'intervention pour pouvoir intégrer les exigences environnementales au niveau d'un aménagement ou d'une construction : le territoire (approche globale), le quartier ou la zone d'extension urbaine (approche collective), et la construction ou la parcelle (approche locale).

3. Une utilisation économique et équilibrée des transports et de la gestion des eaux.

Le développement durable repose sur trois piliers : économique, social et environnemental. Elle engendre également trois degrés d'intervention pour pouvoir intégrer les exigences environnementales au niveau d'un aménagement ou d'une construction : le territoire (approche globale), le quartier ou la zone d'extension urbaine (approche collective), et la construction ou la parcelle (approche locale).

## 4-3 Lois du Grenelle de l'environnement

L'éaboration collective des premières propositions remontent à l'été 2007 et cherchait à le constant partage de l'urgence écologique et de la nécessité d'une nouvelle gouvernance durable

- la nécessité d'une nouvelle gouvernance à long terme (préservation du comté de suivi du Grenelle, présentation annuelle de la stratégie à la longue nivéau, des solutions, des méthodes

nationale du développement durable, ...)

- le renversement de la charge de la preuve (obligation pour les décisions publiques susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'environnement de faire la preuve qu'une option plus favorable à l'environnement est impossible à coût raisonnable).

En découle une loi de programmation, dite loi Grenelle 1, a été adoptée le 23 juillet 2009 à la quasi-unanimité, et promulguée le 03 août 2009. Le projet de loi «engagement national pour l'environnement», dite loi Grenelle 2, a été quant à lui adopté en Conseil des ministres le 07 janvier 2009 puis en commission des Affaires économiques du Sénat débattu à l'automne 2009. Enfin, le paquet de mesures fiscales de verdissement de la loi de finances 2009, dit Grenelle 3 a été adopté le 9 décembre 2008.

En résumé, la loi Grenelle 1 se décline en 13 domaines d'actions :

- **Bâtiment** : en faire le chantier n°1 dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.
- **Urbanisme** : harmoniser les documents d'orientation et de planification, notamment établis à l'échelle de l'agglomération.
- **Transports** : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici à 2020 et réduire la dépendance énergétique de ce secteur aux hydrocarbures.

- **Energie** : inciter les collectivités territoriales à établir des plans d'action avant 2012, dits «plans climat-énergie territoriaux»; préparer d'ici à 2011 un plan national d'adaptation climatique pour les différents secteurs d'activité; promouvoir activement la protection de l'Arctique. Et de nombreuses autres actions pour contribuer à l'objectif de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre.

- **Biodiversité** : la maintenir et la développer (mise en place d'une trame verte et bleue, d'aires marines protégées, de plans de protection des espèces en voie d'extinction, ...).

- **Eau** : atteindre ou conserver d'ici 2015 le bon état écologique ou le bon potentiel pour l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que marines.

- **Agriculture** : initier et accélérer sa transformation (agriculture biologique, politique forestière durable, étendre le catalogue des semences, ...)

- **Recherche** : l'effort national de recherche privilégiera les énergies renouvelables, le stockage de l'énergie et du CO<sub>2</sub>, les transports, la biodiversité, les changements climatiques, l'écotoxicologie, ...

- **Risques, santé et environnement**: prendre en compte la politique environnementale comme composante de la politique de santé.

- **Déchets** : renforcer la politique de réduction des déchets (-7% d'ordures ménagères en 5 ans, -15% d'ordures incinérées en 2012, augmentation très forte du recyclage, ...)

- **Etat exemplaire** : l'Etat doit, comme toute collectivité publique, tenir compte des conséquences sur l'environnement des décisions qu'il prend.

- **Gouvernance, information et formation** : mettre en place de nouvelles formes de gouvernance, mieux informer le public et généraliser la formation au développement durable.

- **Dispositions propres à l'outre-mer**: faire des territoires d'outre-mer des territoires d'excellence environnementale.

#### 4-4 Prescriptions liées à la loi d'orientation agricole

La loi d'orientation agricole n°99.574 du 09 juillet 1999 crée un article L111.3 du code rural qui prévoit qu'il doit être imposé aux projets de construction d'habitations ou d'activités situés à proximité de bâtiments agricoles la même exigence d'éloignement que celle prévue pour l'implantation des bâtiments agricoles dans le cadre du règlement sanitaire départemental ou de la législation sur les installations classées. Ce principe a été rappelé par la loi SRU du 13 décembre 2000 qui toutefois prévoit

## 4-7 Etudes en matière de protection de l'environnement

De plus, en matière de risques industriels ou géochimiques, une zone traversant le ban communal du nord au sud est composée en sous-sol de gypse et d'anhydrite. L'exploitation de ces deux matériaux est pratiquée entre Kemptlich et Koenigsmaacker. Une ancienne carrière se trouve sur le ban de Kemptlich, au nord du Mont du Coucou. D'autres carrières exploitent la pierre, le sable ou le plateau.

Enfin, aucun document officiel ne précise actuellement les contours de zones inondables au bordure de ruisseau ou de fossés, mais des débordements ont déjà été observés en limite nord de la zone urbaine, au lieu-dit Schloss, à proximité du ruisseau de Kemplich. La commune envisage de réaliser une étude hydrologique sur le bassin versant de ce ruisseau afin d'affiner sa connaissance des risques d'inondation.

d'eau et en respectant les arbres et plantations existantes. Les terrains battis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenant aux habitations sont exemptés de la servitude en ce qui concerne le passage des espèces.

-5-2 Assessment

#### 1-6 Prescriptions relatives

ont forme à l'arrêté interministériel technique du 06.05.1996 relatif à l'assainissement non collectif.

#### 4-5 Prescriptions liées à la loi sur l'eau et au S.D.A.G.E.

La possibilité de dérogation à cette règle pour tenir compte des spécificités locales. Cette dérogation est accordée par l'autorité qui délivre le permis de construire après avis de la Chambre d'Agriculture.

4-5-1 Eau

Les dispositions de la carte communale dans le domaine de l'eau, conformément à la loi n°2004-338 du 21.04.2004, sont compatibles avec celles du S.D.A.G.E. (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin « Rhin-Meuse » approuvé le

Ces prescriptions couvrent les domaines :

- du contrôle strict de l'extension de l'urbanisation dans les zones inondables.

les pelouses sèches sur marnes. Son intérêt est surtout lié à l'existence d'orchidées et d'espèces médio-européennes telles que *Peucedanum cervaria* (herbe aux cerfs), *Onula salicana* (Inule à feuille de Saule), etc.

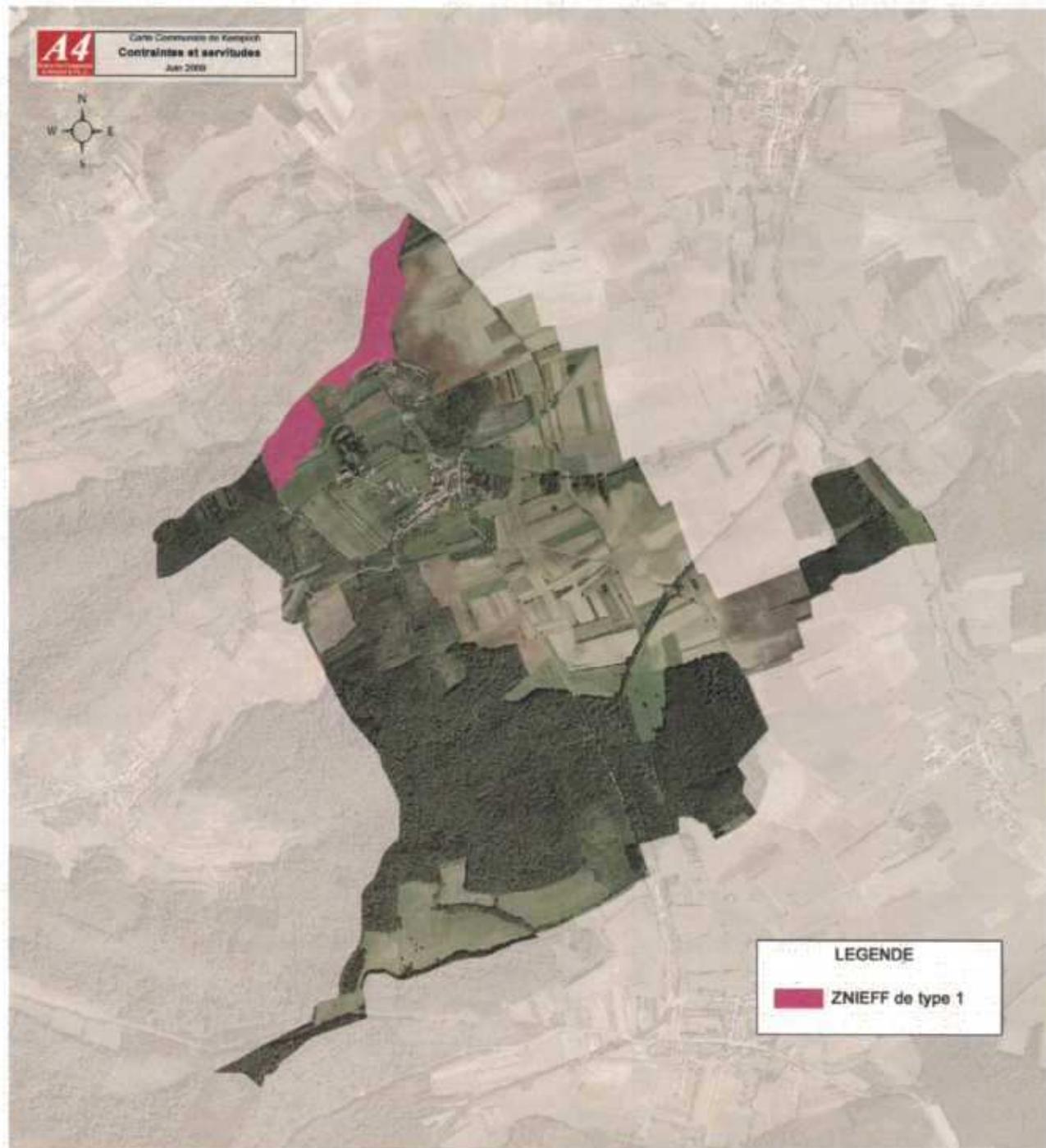
...

## 4-8 Rappels sur la P.V.R. et sur le droit de préemption

Comme le précise l'article L332-11-1 du code de l'urbanisme, "le Conseil Municipal peut instituer une Participation pour Voirie et Réseaux en vue de financer en tout ou en partie la construction des voies nouvelles ou l'aménagement des voies existantes ainsi que l'établissement ou l'adaptation des réseaux qui leur sont associés, lorsque ces travaux sont réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions".

La P.V.R. concerne l'établissement de la voie, du dispositif d'écoulement des eaux pluviales, de l'éclaireage public et des infrastructures nécessaires à la réalisation des réseaux d'eau potable, d'électricité, de gaz et d'assainissement. Le coût de la P.V.R. est réparti au prorata de la superficie des terrains nouvellement desservis et situés à moins de 80 mètres de la voie.

Par ailleurs, la Carte Communale permet à la commune de bénéficier du droit de préemption sur l'ensemble du ban communal.



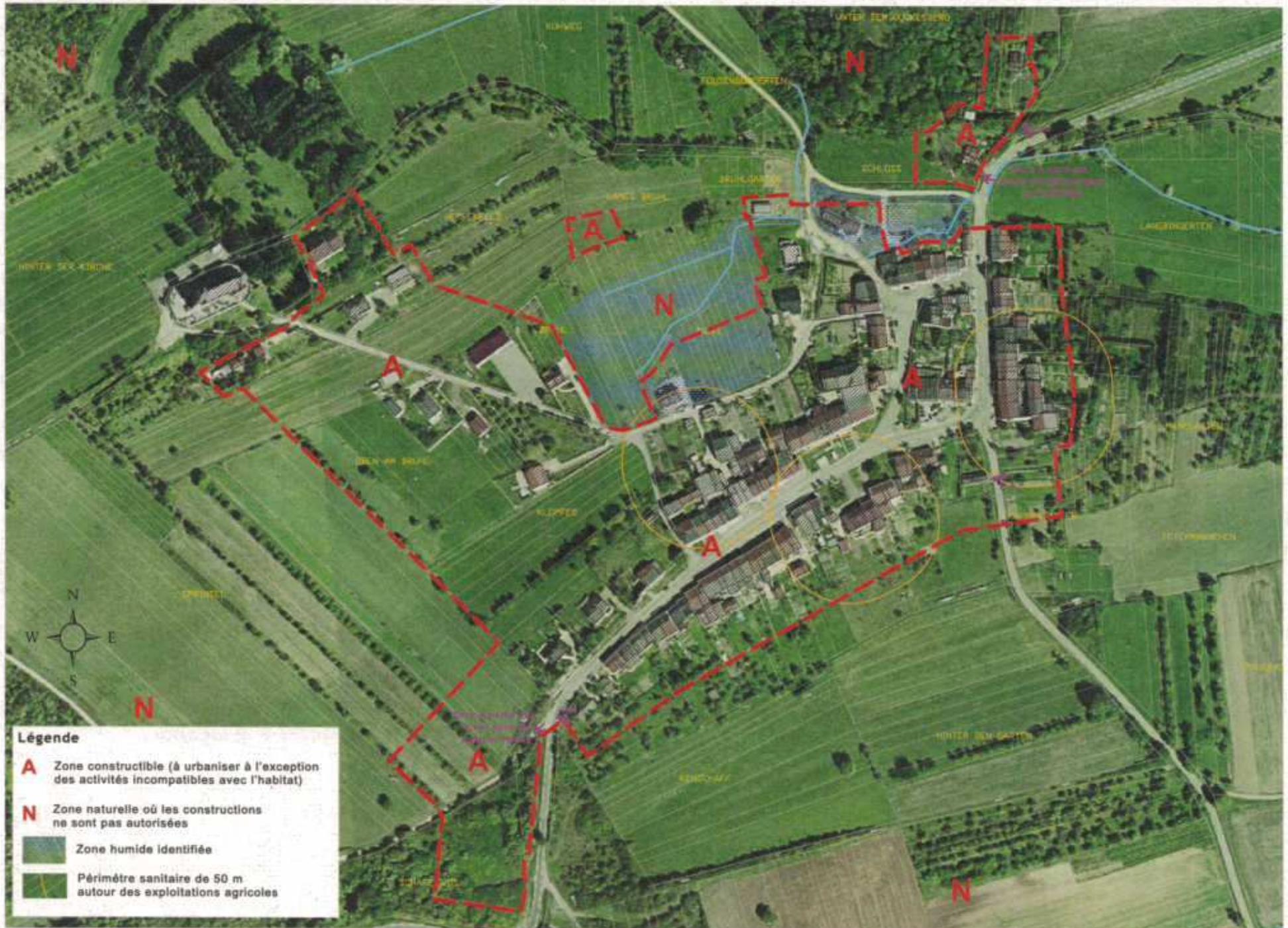
## 4-9 Servitudes d'utilité publique

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTE LEGISLATIF	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol				
AR5	Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires.	Louis des 8 juillet 1791, 17 juillet 1819 et 10 juillet 1851. Décret du 10 Août 1853 modifie, Loi du 19 mars 1928 (article 55). décret du 28/8/1935, décret de défense, Loi du 19 mars 1928 (article 55). décret du 29/7/1971 (de 1 <sup>e</sup> en 2 <sup>e</sup> série).	KEMPLICH et de DALSTEN. Forêts Communales de KEMPLICH interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.	EL7 Servitudes d'allègement. Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du R.D. 60 approuvé le 26.5.1893, KM 26700 au KM 27200. Conseil Général de la Moselle DR.T.C. - U.T.R. de Metz 7000 METZ
A4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	(Voies communales) Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Article 298 de la loi de Finances du 13 juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifie, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 juin 1970.	RGESEN 20 KV. BEGD - Services Metz-Lorraine, Agence Ingénierie Résseau allez Philippe Lebon, BP 80428 57954 MONTGNY-LES-METZ CEDEX 3	R.T.E. Transport Electricité Est, G.E.T.-LORRAINE, 12, rue des Fétives, B.P. 35120, 7073 METZ CEDEX 3
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906. Article 298 de la loi de Finances du 13 juillet 1925. Art. 35 de la loi n° 46-628 du 8 Avril 1946 modifie, Décret n° 67-886 du 6 Octobre 1967, Décret n° 70-492 du 11 juin 1970, Circulaire 70-13 du 24 juin 1970.	REINANGEN 1 Ligne 63 KV DALSTEN. RT.E. Transport Electricité Est, G.E.T.-LORRAINE, 12, rue des Fétives, B.P. 35120, 7073 METZ CEDEX 3	



## 5- LE PROJET COMMUNAL





#### Principe

#### 5-2-4 Limite sud de la zone urbaine

Tout du long de cette voie, de la rue Principale maison individuelle dont le permis de construire jusqu'à l'Église. Ouvrir à l'urbanisation toutes les parcelles qui bordent la rue de l'Église permettra de densifier sans étendre l'aire urbaine ni volonté forte de la commune de protéger les engendrer de nouvelles dépenses pour la vues lomaines sur l'Église, les terrains situés autour de cette maison ne sont pas ouverts à collectivité.

Au sud de la rue, la limite de la zone A a été créée au nord de la rue de l'Église, la limite de la zone A permettra l'urbanisation dans une moindre profondeur car les terrains sont très humides (proximité du ruisseau). Pour les terrains concrètes par la zone humide, la construction en zone A peut donc être autorisée, mais à la rendrait difficile l'intégration des nouveaux arrivants.

Ces choix révèlent une volonté de vie qui font toute la qualité du cadre de vie de Kemplich. Il permettrait cependant d'envisager une évolution démographique douce, par de petites opérations qui se réaliseraient dans tous les quartiers du village. La commune évitera ainsi la construction proche, par exemple dans les quartiers qui sont très humides (proximité du ruisseau). Pour les terrains concrètes par la zone humide, la construction en zone A peut donc être autorisée, mais à la rendrait difficile l'intégration des nouveaux arrivants.

Certaines parcelles particulièrement humides, situées dans le virage de la rue, ont été reprises de la zone A car le sol y est constamment gorgé d'eau (point le plus bas du quartier). Pour information, la maison voisine a du être construite sur une bûte pour se situer hors de la zone A car le sol y est constamment gorgé d'eau (point le plus bas du quartier).

Sur la commune, la densification de la zone A a été proposée dans le cadre de petits logements propres. L'aménagement individuel en accession à la propriété. Les pavillons typologiques d'habitat que l'impose au sud de la zone A, elle pourra imposer d'autres typologies d'habitat que l'impose au sud de la zone A, elle pourra la commune ayant la maîtrise d'un terrain la question de la mixité sociale.

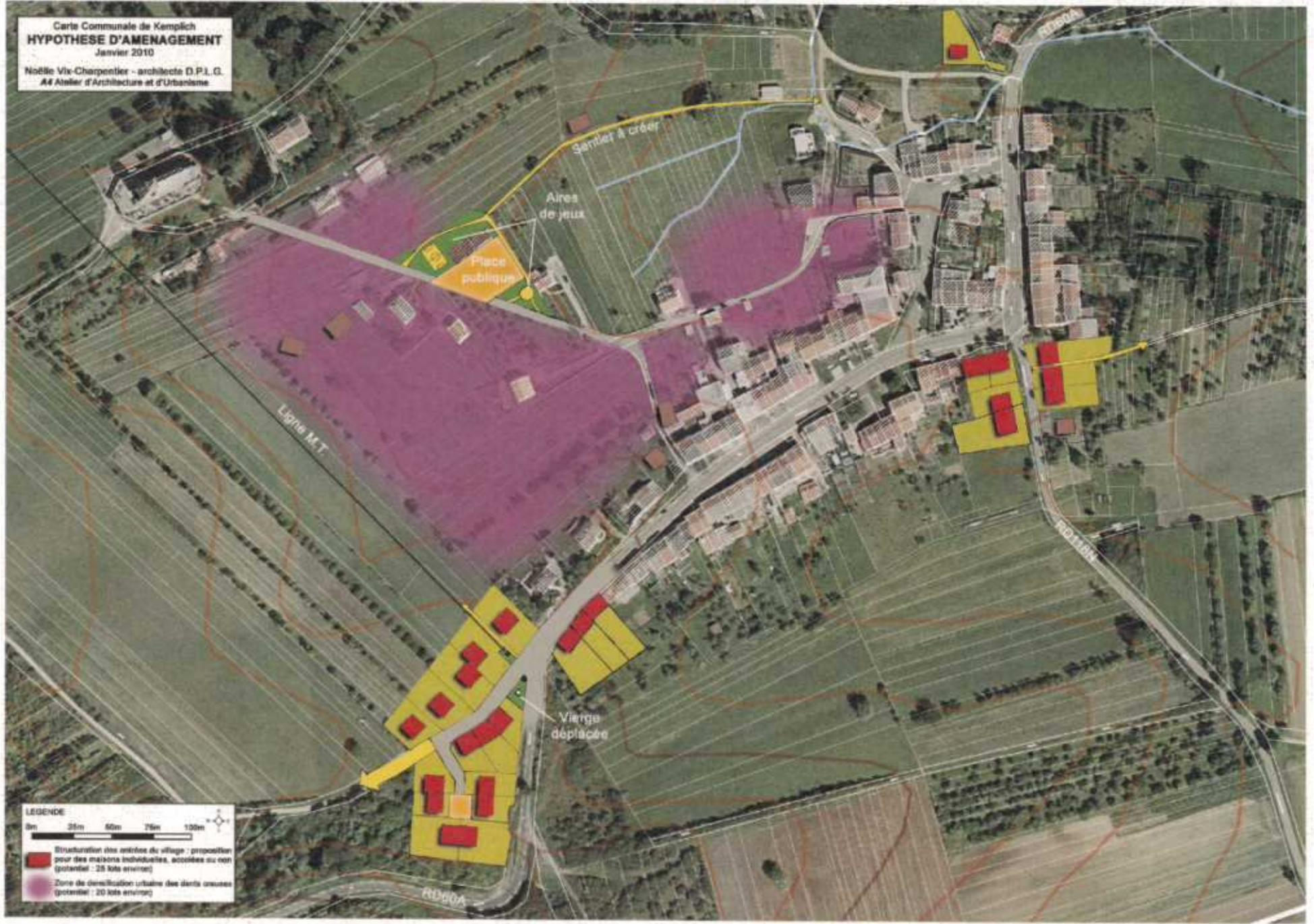
Quant à la question de la mixité sociale, il faut tout faire pour intégrer les éléments paysagers majeurs de Kemplich. Il permettrait cependant d'isoler certains parcelles au-dessus du miroir d'eau en cas d'inondation.

Le village qui est composé de pâturages, de haies et de vergers. Les terrains situés de part et d'autre de la rue de l'Église, la densification de la zone A a été proposée en partie la volonté de vers l'ouest, ce qui justifie en partie la volonté de densifier les terrains situés de part et d'autre de la rue de l'Église.

#### 5-2-5 Densification autour de la rue de l'Église

L'instillation de la mare dans l'ancienne école et l'aménagement des espaces de rencontre tout autour, va déplacer le cœur vivant du village et devenir le cœur vivant du village. L'instillation de la mare dans l'ancienne école et l'aménagement des espaces de rencontre tout autour, va déplacer le cœur vivant du village et devenir le cœur vivant du village.

De plus, les réservoirs sont déjà en place et des constructions éparpillées se sont installées la rue de l'Église.



### 5-3 Hypothèse d'aménagement

#### 5-4 Superficie des zones de la carte communale

Zone	Superficie	
A	14,32 hectares	
N	540,32 hectares	
Total	554,64 hectares	

La surface constructible A représente environ 2,5 % de la surface totale du ban de Kemplich.

Bien que la Carte Communale ne permette pas la rédaction d'un règlement ni d'orientations d'aménagement, les élus ont souhaité qu'une réflexion soit menée sur la forme urbaine que pourra revêtir le projet de développement urbain de Kemplich. L'hypothèse qui précède est un exemple d'aménagement qui pourra servir de base de réflexion aux futurs constructeurs ou aménageurs.